

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. I.—No. 5.]

MONTRÉAL, 9 NOVEMBRE, 1871.

[82 PAR ANNEE.

Le Négociant Canadien

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
PARAISANT

LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

L. E. MORIN & C^{IE}

Editeurs-propriétaires.

Abonnement - \$2 par an.
Annonces - 10 cts. la ligne par insertion.

Chemins de Fer



COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC
DU CANADA.

1871—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1872

Nouveaux chars pour tous les Trains Express

LES Trains partiront maintenant de MONTREAL
comme suit:

ALLANT À L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdensburg, Ot-
tawa, Brockville, Kingston, Belleville,
Toronto, Guelph, London, Brantford,
Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et
tous les points de l'Ouest à..... 8.00 A. M.
Express de Nuit do do..... 8.00 P. M.
Train d'accommodement pour Brockville
et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.
Train Mixte pour Kingston do do..... 6.00 A. M.

ALLANT AU SUD ET À L'EST.

Train d'accommodement pour Island
Pond et les stations intermédiaires..... 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Cen-
tral..... 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via
Vermont Central à..... 3.30 P. M.
Le train de la Malle pour St. Jean et
Rouse's Point, en connexion avec les
trains du Stanstead, Shefford & Cham-
bly et de Jonction des Cantons du Sud
Est et des bateaux à vapeur du lac
Champlain..... 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond,
et les stations intermédiaires..... 2.00 P. M.
Malle de Nuit pour Qué^{bec}, Island Pond,
Gorham, Portland et Boston et les Pro-
vinces d'en Bas, arrêtant entre Mont-
real et Island Pond à St. Hilaire, St.
Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond,
Sherbrooke, Lennoxville, Compton,
Coaticook et Norton Mills, seulement
à..... 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à
tous les trains directs de jour et de nuit. Le бага-
ge sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec
les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsa-
ble des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront
pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers *Carlotta* ou *Isaac* laisseront Portland
pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi à
4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les
passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant
le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le
Grand Tronc, laisse Portland tous les Mercredis et
Vendredis à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N.
B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales sta-
tions de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ
et de l'arrivée de tous les Trains aux stations inter-
médiaires et au terminus du chemin, s'adresser au
Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bon-
aventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jac-
ques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 31 Octobre 1871.

A Vendre.

SEL DE LIVERPOOL.

2,000 SACS 10 AU TONNEAU

A VENDRE

par

MORIN & C^{IE}.

24, RUE ST. SACREMENT.

COMPAGNIE SALINÈRE DU CANADA

5,000 QUARTS } SEL FIN DU CANADA EN
3,000 SACS } DISPONIBLE.

A vendre par

THOMAS W. RAPHAEL.

AGENT,

30 RUE DE L'HOPITAL.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende
de QUATRE pour CENT sur le Fonds Capital
de la Banque Jacques Cartier, a été déclaré pour le
semestre courant, payable à la Banque le et après le
PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

Les Livres de Transport seront fermés du Soize au
Trente Novembre prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau

H. COTTE.

CAISSIER.

Montréal, 31 octobre 1871.

Marchands de Tabac, Cigaros, &c.

A. DUBORD & C^{IE}.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANU-
FACTURIERS DE TABAC,

En Gros et en Détail

227 & 229 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du com-
merce sur notre tabac en poudre si avantageusement
connu dans les Provinces du Canada.

C. FILIATRAULT,

MARCHANT DE TABAC et
MANUFACTURIER DE

TABAC À FUMER, À CHIQUER ET EN POUDRE.

IMPORTATEUR DE

PIPES DE FANTAISIE, CIGARES DE LA
HAVANE, &c.,

Nos. 11 et 13, Place Jacques Cartier, MONTRÉAL, P. Q.

HENRY & C^{IE},

MANUFACTURIERS DE TABACS,
271 RUE ST. PAUL,

MONTRÉAL, P. Q.

L. A. GLOBENSKY & C^{IE},

IMPORTATEURS

PIPES ECUME DE MER.

PIPES—IMITATION do.

PIPES—BOIS.

BLAGUES À TABAC.

POTS do. do.

CIGARES,

En Gros,

342 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

Avis du Gouvernement.



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 28 Octobre, 1871.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains
jusqu'à nouvel ordre: 11 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE.

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître
dans les papiers autorisés, à le publier.



AVIS.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Québec, 16 Octobre 1871.

IL EST DONNÉ AVIS que, conformément à la
54e règle de l'Assemblée Législative de la Pro-
vince de Québec toute pétition pour bill privé doit
être présentée le, ou avant le vingt-septième jour de
Novembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la
LÉGISLATURE de la Province de Québec pour
obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX
portant concession de privilèges exclusifs ou de pou-
voirs de Corporation pour les fins commerciales ou
autres, ou ayant pour but de révoquer des arrêts ou
d'ériger des limites, ou de faire toute chose qui aurait
pour effet de compromettre les droits d'autres parties sont
par les présentes notifiées que, par les règles du Con-
seil Législatif et de l'Assemblée Législative respec-
tivement (lesquelles règles sont publiées au long dans
la "Gazette Officielle" de Québec), elles sont requises
d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiés et clair-
ement et distinctement la nature et l'objet de la dite
demande), dans la "Gazette Officielle de Québec,"
en anglais et en français, et aussi dans un journal
anglais et dans un journal français publiés dans le
district concerné, et de remplir les formalités qui y
sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels
avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés
de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être pré-
sentées dans les "trois premières semaines" de la
session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 12 octobre 1871.

Importateurs de denrées coloniales.

J. HUDON & CIE.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
 de
DENRÉES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX
 et COMESTIBLES.
 Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRE.
 246, RUE ST. PAUL, et
 159 et 201 DES COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL, P.Q.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.
IMPORTATEURS DE
 VINS, SPIRITUEUX, EPICERIES,
 MARCHANDS DE
 FARINE. LARD, SAINDOUX, etc.
 274 et 281, Rue Des Commissaires,
 MONTRÉAL.

GAUCHER & TELMOSSÉ,
IMPORTATEURS DE
 DENRÉES COLONIALES,
 VINS ET SPIRITUEUX,
 MARCHANDS DE
 FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS
 No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
 MONTRÉAL.
 G. G. GAUCHER. J. W. TELMOSSÉ.

L. CHAPUT, FILS & CIE.,
IMPORTATEURS
 D'EPICERIES FRANÇAISES ET ANGLAISES,
 VINS et LIQUEURS,
 Coin des Rues des Commissaires et St. Pierre,
 MONTRÉAL.

SENEGAL, CADIEUX & JOLY,
IMPORTATEURS
 MARCHANDS D'EPICERIES,
 VINS, LIQUEURS, et
 PROVISIONS
 278, RUE ST. PAUL, et
 225 et 227, DES COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL, P.Q.

DESMARTEAU & CIE.
IMPORTATEURS DE
 VINS, LIQUEURS.
 EPICERIES, etc., EN GROS
 231 et 233 RUE DES COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL.

TURGEON & LESIEUR,
MARCHAND EN GROS DE
 VINS, LIQUEURS, EPICERIES, etc.
 No. 338 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.
 MM. T. et L. ont toujours en main toutes sortes de
 tabac, cigares, etc. à des prix très réduits.

D. C. BROSSEAU,
MARCHAND EPICIER EN GROS
 VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc.,
 123, RUE ST. PAUL,
 En face du Marché Bonsecours,
 MONTRÉAL.

J. O. MERCIER,
MARCHAND DE VINS,
 SPIRITUEUX, EPICERIES, et
 COMESTIBLES.
 EN GROS ET EN DÉTAIL,
 No. 137 RUE ST. PAUL,
 MONTRÉAL, P.Q.

C. MELANÇON,
MARCHAND-EPICIER,
 191 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

LA MEILLEURE POUDE A BOULANGER
 QUI EXISTE.

THE COOK'S FRIEND

Est la seule originale et authentique
 ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.
 Vendue par tous les Epiciers.

Garde-Magasins.

O. STE. MARIE & CIE.,
GARDE-MAGASINS.
 (Warehousing.)

LISTE DE NOS MAGASINS:
 30 St. Nicholas, 2 Magasins et Caves, Entrepôts Nos.
 29 et 77.
 20 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entrepôt No.
 92.
 26 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entrepôt No.
 92.
 8 St. Eloi, Magasin et Caves, Entrepôt No. 88.
 29 St. Gabriel, 2 Magasins et Caves, Entrepôt No. 78
 et 91.
 19 et 21 Ste. Thérèse, 2 Magasins et Caves.
 13 Du Collège Inep. de Potasse, 1 Magasin.
 6 St. Eloi, 1 Cave.
 37 St. Nicolas, 1 Cave.
 10 et 14 Nazareth, près du Canal. Magasins pour sel,
 comestibles, etc. etc.

EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU
FRANC DE DROITS.

FRED. CASTLE,
 65, RUE DE LA COMMUNE,
 Vis-à-vis le Bassin du Canal,
 MONTRÉAL.

Huiles et Peintures.

JOHN McARTHUR & SON,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES,
 PEINTURES SECHES et à
 L'HUILE, VERNIS, VITRES,
 PRODUITS CHIMIQUES,
 Marchandises de Marine, Teintures, &c.,
 18 Rue Lemoine,
 MONTRÉAL.

R. C. JAMIESON & CIE.,
MANUFACTURIERS DE VERNIS et D'IMI-
TATION DE LAQUE DE CHINE.
 IMPORTATEURS
 D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, TH-
 REBENTINES, etc., etc.
 No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean,
 MONTRÉAL.

Importateurs de Nouveautés.

THOMAS, THIBAudeau & CIE.
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES
 En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.
 THOMAS, THIBAudeau & CIE. Montréal,
 THIBAudeau, THOMAS & CIE. Québec, MONTRÉAL.
 THOMAS & THIBAudeau, Manchester.

S. GELINAS,
IMPORTATEUR.
 No. 282 RUE ST. PAUL,
 Coin des Rues
 ST. GABRIEL et ST. PAUL,
 MONTRÉAL.

FRANÇOIS & GIROUX,
IMPORTATEURS
 DE
 NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,
 ANGLAISES et AMERICAINES
 7 & 9, RUE ST. LAURENT,
 MONTRÉAL.

M. TRESTER,
IMPORTATEUR DE MARCHANDISES
 ALLEMANDES, FRANÇAISES ET BELGES.

IMPORTATEUR
 D'ARTICLES pour FUMEURS, TELS QUE PIPES
 EN ECUME DE MER, BLAGUES, PIPES
 EN BOIS, etc., etc., et de
 CIGARES de la HAVANE et d'ALLEMAGNE.
 M. T. tient toujours un assortiment des plus
 complets et des plus variés de jouets d'Allemagne.
 d'articles en cuir, sachets, etc.

ENTREPOT—388 & 390, RUE ST. PAUL,
 MONTRÉAL.

HAMILTON & CIE.,
MARCHANDISES DE GOUT et D'ETAPE.
 105, RUE ST. JOSEPH.
 Vis-à-vis ville Dupré,
 MONTRÉAL.

Huile de Petrole.

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES
 ET DE MINES (Limitée)
 Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES,
 ANGLETERRE.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD
PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,
 13 Halle aux Blés,
 MONTRÉAL.

ROBERT B. MURRAY,
MARCHAND EN GROS DE PETROLE RAF-
FINEE, D'HUILES LUBRIQUES, BEN-
ZOLE, GOUDRON, etc.,
 36 Rue Lemoine, MONTRÉAL.

Toujours en magasin toutes les meilleures marques
 d'Huiles de Charbon.
 Le plus haut prix payé pour les barils vides.

Librairie et Relieure.

MAISON FONDÉE EN 1842.

J. B. ROLLAND & FILS,
 LIBRAIRES-EDITEURS ET IMPORTATEURS
 D'ARTICLES FRANÇAIS, BELGES ET
 ALLEMANDES.
 Livres de comptes et Registres fabriqués avec papier
 de première qualité et reliés avec solidité.
 Cartes à jouer—Great Mogul, Highlander, Jacques-
 Cartier, (nouveau).
 TAPISSERIES Anglaises et Canadiennes.
 J. B. ROLLAND & FILS,
 Rue St. Vincent, 12 et 14.

L'ALMANACH DU PEUPLE
POUR L'ANNEE BISEXTILE 1872,
 (Troisième année)
 PRIX A LA DOUZAINE, 30 CENTS.
 En vente à la Librairie de
 C. O. BEACHEMIN & VALOIS,
 237 et 239 Rue St. Paul,
 MONTRÉAL.

LIBRAIRIE NOUVELLE.
ALPHONSE DOUTRE & CIE.,
 COIN DES RUES
 NOTRE DAME ET ST. GABRIEL,
 MONTRÉAL,
 Viennent de recevoir un assortiment considérable de
 LIVRES
 DE PRIÈRES, DROIT, et LITTÉRATURE.
 On trouve aussi à cette Librairie ce qu'il y a
 de plus nouveau et de plus recherché
 EN EFFETS DE BUREAU.

CHARLES PAYETTE,
LIBRAIRE-RELIEUR.
 250—RUE ST. PAUL—250
 Vis-à-vis la Rue St. Vincent,
 MONTRÉAL.

Hotels.

HOTEL RIVARD,
 No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.
DES VOLTURES transporteront les voyageurs des
 bateaux et des chemins de fer à l'Hôtel.
 Table des mieux servies.

Distillateurs.



AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des mots **GOODERHAM & WORTS, TORONTO**, avec **DEUX ÉTOILES** et les lettres **G. & W.** le tout inscrit dans **DEUX CERCLES OVALES**, a été adoptée par la dite Société de **GOODERHAM & WORTS**, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1888, dans le but de distinguer certains spiritueux et Boissons de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir : **ALCOHOL, WHISKEY DE SEIGLE, WHISKEY DE MALT, TODDY WHISKEY**, et toutes autres Boissons spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Puissance du Canada. La dite Marque de Commerce est brûlée sur chaque Quart ou Tonne contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière dénotée par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,
A. & A. B. CHARLEBOIS, Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

SPIRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nombreuses et importantes améliorations et altérations à leur Appareil de Distillerie, qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane, soit droit payé de leurs célèbres Spiritueux, con istant en

WHISKY DE MALT

OLD RYE WHISKY

ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.

ALCOOL 50 O.P.

qu'ils garantissent être distillés des malles et grains de la meilleure qualité.

Ils attirent aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bières **INDIA PALE** et autres et sur leur **PORTER**, de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou en bouteilles.

WM. DOW & CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon

DISTILLERIE PRESCOTT.

J. P. WISER & CIE.,

DISTILLATEURS DE

WHISKY,

ALCOOL, et

ESPRITS DE VIN,

PRESCOTT, Ont.,

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,

24 Rue St. Sacrement.

G. VERLAQUE,

24 RUE ST. JEAN.

VINS,

LIQUEURS,

CIGARES.

Toujours en mains, un **GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE LA MEDITERRANEE**

Distillateurs.

SHERRY—POLAK, HERMOSOS-Y-Co.
XERES DE LA FONTERA
PORT—BORGES DE CASTRO,
OPORTO.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le commerce qu'ils recevront les commandes qui leur seront confiées pour l'importation des célèbres VINS ci-dessus.

Toutes commandes adressées soit à

MM. HOWARD, SMITH & CIE.,

No. 31 rue St. François-Xavier,

MONTRÉAL.

Ou à **E. BENDELARI & CIE.,**

TORONTO,

recevront l'attention spéciale de ces messieurs.

AVIS AUX COMMERÇANTS DU CANADA.

E. GERIN, Propriétaire de Vignobles des côtes de Roumagnole, entre St. Jean d'Angely et Cognac (France).

Distillerie érigée et fonctionnant depuis 1847.

Entrepôt à New York (Etats-Unis) et à Montréal (Canada).

Produits naturels garantis par certificats d'origine.

En débarquement de l'Archives :

CLARET PUR RAISIN,

VIN BLANC do,

COGNAC do, de plusieurs âges.

CHAMPAGNE de plusieurs prix.

LIQUEURS SURFINES. Premières marques de France.

ABSINTHE SUISSE,

VERMOUTH.

MOUTA-DE-DE RAISIN (Produit nouveau).

Bureau et Entrepôt chez

O. STE. MARIE & CIE.,

39 Rue St. Nicholas.

Représenté à Montréal par

VICTOR DUVIGNAULT.

Ferronnerie et Quincaillerie.

C. H. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR de

FERRONNERIE.

QUINCAILLERIE.

COUPELLERIE, &c., &c.,

261 à 265 Rue St. Paul, (coin de la rue Vaudreuil),

MONTRÉAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BELIVEAU, Importateur de **FERRONNERIES**, **RUES** et **Fabrique de FERBLANTERIES, ENSEIGNE de L'ÉCOLE, et du CADENAS.** Nos. 193 et 195 Rue St. Paul, MONTRÉAL. Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi : **POÈLES DOUBLES** à un ou deux fourneaux, **POÈLES DE CUISINE** à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

SANCER & FRÈRE.

IMPORTATEURS de FERRONNERIES et QUINCAILLERIE,

Nos. 233 et 235 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

Assortiment complet de **FERRONNERIES**, ainsi que **VITRES** de toutes grandeurs, **PEINTURES** de toutes couleurs, **MASTIQUE, HUILE, Térébentine, VERNIS** à Meubles, **VERNIS** à Voiture, **POÈLES** de Cuisine, **POÈLES DOUBLES, FER** en barre, **CHARBON**, etc., etc.

LE TEMPS N'ATTEND PERSONNE.

A LLEZ sans délai chez **MEILLEUR & CIE.** et assurez vous du meilleur des poeles **L'ORIENTAL**

qui se suffit à lui-même, chauffe sans interruption, se règle facilement et est également facile à chauffer. Un offre aussi en vente d'autres poeles ou grande variété pour bureaux, magasins, &c. Nous avions toujours en main des pièces pour réparer les poeles de toutes sortes.

MEILLEUR & CIE., 526, Rue Craig.

On attend prochainement un nouveau stock de couchettes favorites anglaises.

GUSTAVE R. FABRE,

SUCCESEUR DE WILSON ET COUILLARD,

IMPORTATEUR DE

SELLERIES et GARNITURES de VOITURES,

BATISSE DES SŒURS,

349 Rue St. Paul, MONTRÉAL.

Courtiers.

MORIN & CIE.,

COURTIERS ET COMMISSIONNAIRES

POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE

COMESTIBLES,

ÉPICERIES,

SPIRITUEUX

ET

DENRÉES COLONIALES,

No. 24 RUE ST. SACREMENT,

MONTRÉAL.

A. & A. B. CHARLEBOIS.

COURTIERS de DENRÉES COLONIALES,

et

AGENTS POUR LA DISTILLERIE,

GOODERHAM & WORTS,

TORONTO,

16. RUE ST. SACREMENT,

MONTRÉAL.

J. P. COX,

COURTIER EN TIE,

HUILES,

ÉPICERIES,

et

DENRÉES COLONIALES,

Coin des rues

ST. SACREMENT et ST. NICHOLAS,

MONTRÉAL.

RUFUS FAIRBANKS,

COURTIER GÉNÉRAL

ET

MARCHAND À COMMISSION,

No. 5 RUE ST. SACREMENT,

MONTRÉAL.

AUX MARCHANDS.

Le soussigné se chargera de la vente et de l'achat de toutes espèces de grains et de sel à commission, moyennant 2 par 100.

Remises faites sans retard dans tous les cas.

P. RIVARD,

No. 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

D. P. BEATTIE,

NÉGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE.

MARCHAND EN GROS DE

TIE, SIROP ET MELASSE,

Séul Agent pour la Puissance du Canada de

Messrs OPLEY, CRAMP & FORRESTER, OPORTO.

CRAMP, SUTER & CIE., CADIZ.

FORRESTER & CIE., BORDEAUX.

Agent pour la Tannerie de New Glasgow JOHN HALL & FILS, Manufacturiers de CUIR À SEMELLE.

17 Rue St. Sacrement,

MONTRÉAL, P.Q.

ALEX. MCK. COWIE,

COMMISSIONNAIRE EN PRODUITS DE LA

FERME ET CÉRÉALES, &c.,

40 Rue St. Sacrement, Montréal.

N. B.—Beurre, Graine de Lin, Tabac, &c., &c.,

achetés et vendus à commission.

ALEXANDER THURBER,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

ET DE

FERRONNERIE,

467 & 469 RUE ST. PAUL,

MONTRÉAL.

AU COMMERCE CANADIEN.

T. S. BROWN, SYNDIC OFFICIEL,

Sollicite respectueusement le patronage du Commerce de Montréal, pour les affaires que peuvent avoir à régler les négociants sous l'acte de faillite de 1869. **MONTRÉAL, 12 octobre 1871.**

BUREAU D'AGENCE.

M. R. GEORGE E. MAYRAND a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de toutes espèces de **COLLECTIONS et D'AGENCES**

pour les campagnes, ainsi qu'o du régleme't des **AFFAIRES EN FAILLITES.** **BUREAU—No. 221 Rue Notre Dame, MONTRÉAL.** Bonnes références.

REVUE COMMERCIALE DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Pour la semaine finissant le 8 Novembre 1871.

Le commerce continue à souffrir du manque de bras et de facilités pour l'enlèvement des marchandises qui encombrant les quais. Le déchargement des navires se fait lentement et la marchandise restant quelquefois des semaines entières exposée aux intempéries de la saison en conséquence de l'impossibilité chez les charretiers de pouvoir fournir la quantité d'ouvrage qui leur est offert. Heureusement que nous jouissons d'un temps très favorable à l'avancement des travaux inhérents à l'activité ordinaire de la saison d'automne en ce pays, sans cela le dommage à la marchandise serait considérable si la saison des pluies nous arrivait avant d'avoir réussi à l'emmagasiner ou la mettre à l'abri.

L'expédition des marchandises souffre également de l'état de chose que nous constatons. Nos quais ne suffisent plus au commerce que nous faisons et il devient urgent de trouver les moyens de fournir plus de facilités au commerce si nous ne voulons pas qu'il nous échappe. Il est apparent à tous ceux qui visitent notre port qu'un dépôt dans la partie est du havre, qui pourra recevoir les produits de l'ouest destinés aux provinces maritimes, est de l'urgence la plus pressante, d'autant plus que les lisses du chevalet de fer de la compagnie du Grand Tronc s'étendant jusqu'à la place Jacques Cartier, il serait chose facile de venir en aide au commerce et soulager la partie ouest de la ville en poussant les chars à un dépôt qui serait établi, soit aux casernes qui n'ont plus leur saison d'être, soit dans les environs. Le commerce doit avoir assez souffert des longs pourparlers que l'établissement d'un dépôt dans cette localité ont fait surgir; le temps de l'action doit être arrivé et nous espérons que le printemps prochain n'arrivera pas sans que le commerce ait été doté de cette amélioration dont le besoin s'est plus fait sentir cet automne que jamais.

L'activité dans les affaires se continue généralement, mais elle est plus marquée dans le commerce d'épicerie, et de ferronnerie que dans tout autre.

FARINE.—Le calme qui s'était établi au commencement de la semaine dernière s'est continué pendant le reste de la semaine. Les transactions conclues étaient sans grande importance et les cours restaient les mêmes que déjà renseignés, cloturant avec la semaine avec forte tendance à la baisse. Le 4 on renseignait le placement d'un lot de 2,000 quarts à prix non divulgué. Le 6 et le 7 la demande était nulle et une aux concessions qu'offraient les détenteurs cloturant sans animation et fortement en baisse aux cours renseignés dans nos prix courants.

BLÉ.—Calme le 2, une baisse sur le marché anglais fit la position de ce céréale décidément faible et No. 2 du printemps recula le 3 d'un demi centin avec quelques légères transactions à \$1.33c. en magasin et une cargaison de No. 1 Milwaukee à \$1.35c. par 60 lbs. à flot. Le 4, le marché se raffermi et de fortes quantités trouvèrent preneurs à \$1.48c. pour blé blanc du Haut-Canada, et 1.32c. pour blé de printemps et 1.32c. pour une cargaison de Milwaukee No. 2 on disponible, cloturant inactif et nominal.

FARINE D'AVOINE.—Nominal de \$1.75c. à \$1.00 pour quart de 200 lbs. pour celle du Haut-Canada. Celle en poche trouvait placement en petits lots à \$2.10c. par 100 lbs.

MAL.—Affaire tranquille. Nominal en dis-

ponible. On cote 64c. à 65c. par 56 lbs. pour cargaison sous voile.

Pois.—Affaires tranquilles 90c. par 65 lbs.

AVOINE.—Une concession de deux centins par minot résulta en quelques transactions et on renseignait le placement de quelques lots de 29c. à 30c. par 32 lbs. Cloturant plus ferme avec placement de 1,900 minots à 35c. par 32 lbs.

ORGE.—La demande pour ce grain est fort peu animée. On le cote nominal 53c. à 56c. par 45 lbs. selon qualité.

SAINDOUX.—Demande active pour la consommation de 10½ à 11c. par lb.

BEURRE.—Les recettes ont diminué sensiblement, néanmoins le calme se continue sans concessions de la part des détenteurs.

FROMAGE.—De fortes quantités ont été expédiées en Angleterre. Les marchés local est régulièrement actif de 10c. à 11c.

LARD.—Nous n'avons aucun changement à renseigner. Les prix sont fermes en conséquence de la réduction des stocks. On cote Mess \$15.75 à \$16.25; Mess mince \$14.75.

LOCALS.—Les cours se maintiennent fermement. Les recettes sont au-dessous de la demande.

GRAINE DE LIN.—L'activité renseignée la semaine dernière se continue et tous les lots de quelque importance qu'ils soient trouvent preneurs à \$1.45 par 60 lbs.

GRAINE DE MIL.—Recettes nulles. Les stocks considérables qui sont restés entre les mains des opérateurs dans cette grainie après les affaires du printemps dernier retardent la reprise des affaires cet automne.

GRAINE DE TRÉFLE.—Un lot arrivé sur notre place était tenu à 11c. par lb.

NOUVEAUTÉS (Dry Goods).—Les affaires dans le commerce en gros sont tranquilles, mais le commerce en détail est pleinement occupé. Certaines marchandises se font rares et sont très recherchées. Les étoffes du pays, les flanelles communes sont en bonne demande et on constate une hausse marquée dans ces marchandises. La hausse sur le marché, après l'exécution des commandes de nos importateurs a agi favorablement pour les détenteurs de marchandises en laines dont la valeur était rehaussée par les fortes quantités qui avaient été avariées par l'eau de mer. Le commerce de marchandises de goût et d'étape (Dry Goods) a lieu de se féliciter des affaires de l'automne. L'importation qui pendant un certain temps paraissait excessive ne paraît pas avoir été au-dessus des besoins du pays qui se trouve dans une excellente position, grâce à l'abondante récolte dont la Providence l'a gratifiée.

LAINES.—Notre place est mal approvisionnée de laines et nos manufacturiers sont obligés d'envoyer leurs commandes en Europe pour obtenir la matière première pour tenir leurs manufactures en opération. Les laines en disponibles ont trouvé placement facile à une hausse sur les cours renseignés dans notre dernière revue. Les marchés de Boston et de New-York paraissent également mal approvisionnés. Nous omettons la cote des prix qui ne serait que nominale en l'absence de la marchandise.

Nous publions pour le bénéfice de qui de droit un extrait d'une circulaire de Londres reçue par dernier courrier sur le commerce de laines à Londres:

LAINES.—La quatrième série d'enchères de laines coloniales a commencé le 14 septembre et s'est terminée hier.

Les quantités adjugées d'après les catégories comprennent:

42,914 b. Sydney. 27,305 b. Port-Philippe,

1121 b. Van Diemen, 9037 Adélaïde, 234 b. Swan River, 39,435 b. Nouvelle-Zélande. Ensemble 120,099 b. d'Australie, 17,858 b. du Cap de Bonne Espérance. Total, 137,957 b. de laines coloniales.

Le concours des acheteurs de l'intérieur et de l'étranger est resté nombreux pendant toute la durée des ventes.

La hausse de 2d. sur les cours de clôture en juillet, annoncé à l'ouverture, s'est maintenue jusqu'au dernier jour, à part quelques rares instants de mollesse sur certaines qualités défectueuses, et particulièrement sur les penoux.

Les acheteurs anglais ont dès le début donné le ton au marché, et ils ont été très actifs jusqu'à la clôture.

Il a été pris pour l'exportation environ 50,000 b. pour la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Amérique et l'Italie.

Les catalogues ont contenu de petites quantités de Port-Philippe, qui ont été vivement disputées aux cours extrêmes.

Il y a eu un fort beau choix de Sydney à peigne, et dans ces genres, les meilleures qualités ont obtenu une hausse plus marquée.

Les suints de la Nouvelle-Zélande ont été recherchés et les acheteurs les ont payés libéralement, ainsi que toutes les bonnes bergeries qui pouvaient remplacer les Port-Philippe.

La colonie du Cap de Bonne-Espérance continue avec succès ses efforts pour l'amélioration des races, et ses laines atteignent maintenant des prix fort élevés. On paie jusqu'à 2s. 3d. et 2s. 4d. les meilleures Scoured (lavées à chaud).

Les catalogues des enchères de laines communes de ce jour ont compris les quantités suivantes:

215 b. Indes-Orientales, 1308 b. Russie, Donskoy, Crimée, 471 b. Afrique. 2061 b. diverses provenances. Total, 4055 b. de laines communes.

En présence d'un très petit nombre d'acheteurs, les vendeurs ont dû retirer une forte partie de ces quantités.

COCONS.—Comme pendant à l'article ci-dessus et se rattachant au commerce de *Dry Goods*, nous donnons les transactions en cotons sur les principaux marchés de l'Europe pour la semaine finissant le 21 octobre:

Cet article a joui d'une bonne demande, cette semaine, sur le marché de Liverpool, à des prix en hausse progressive.

Les cotons Sea Island ont été assez peu recherchés et ont maintenu leurs prix antérieurs sans changements.

Les cotons d'Amérique ont été activement demandés pour la consommation et le choix en vente ayant beaucoup diminué, les prix ont haussé de pleinement ¾d.

En cotons du Brésil les affaires ont été particulièrement fortes et ces provenances se sont payées en hausse de ½ à ¾d.

Le cotons d'Égypte, à cause de leurs bas prix relatifs, ont beaucoup attiré l'attention; la demande ayant donc été active, le stock a fortement diminué et par suite les prix ont haussé de ¾d. sur les qualités courantes. Les provenances des Indes Orientales ont été activement demandées en marchandise disp. et de fortes affaires ont été conclues principalement en marchandise en débarquement; les prix des qualités moyennes à belles ont haussé de ½ à ¾d. et ceux des Bengale et des Scinde de ¾d.

En cotons à livrer et sur terme, de très fortes affaires ont été conclues à des prix en hausse; on a payé en dernier lieu, les cours suivants: Amérique, base middling, de n'importe quel port, pas en dessous du good ordinary, livraison d'octobre 9¾d.; embarquement octobre-novembre, nouvelle récolte, pas en dessous du good ordinary 9¾d.; New-Orléans, livraison novembre, pas en dessous du good ordinary 103-32d.; Charleston, pas en dessous du low midd., nouvelle récolte, embarquement septembre-octobre, par steamer, 9¾d.; Macao, fair par navire désigné 9½ à 99-16d.; Santos fair par nav. désigné, 9¾d.; Branch good fair nouveau marchand, machiné, expédition juin 8¾d.; Dhollerah, fair nouveau marchand expédition mai 7¾d.; expédition juin 7 9-16d.; expédition juillet 7¾d.; expédition août 7 13-16d.; livraison octobre 7¾d.; embarquement octobre-novembre via canal, 7¾d.; Oomrawattée fair

nouveau marchand, prochainement attendu 7½d.; livraison octobre-novembre 7½d.; Comptah fully fair, expédition juin 7½d. Les ventes totales de la semaine, tant en disponible qu'à livrer, s'élèvent en somme à 183,210 balles, dont 49,490 par spéculation, 15,450 balles, pour l'exportation et 118,260 balles pour la consommation.

Le stock à ce jour, à Liverpool, est évalué à 499,550 b.

A Londres, aussi, il a régné une active demande pendant tout le courant de cette semaine et les prix clôturèrent en hausse de ¼ à ½d. pour la marchandise sous voiles. On a vendu 20,840 balles en disp. et 23,400 b. à livrer et dont voici le détail: en disponible, 6,300 Tinnivelle, barely good fair à good fair 7½ à 7½d.; 3,000 Western, ord. à good 5½ à 7½d.; 2,000 Cocanada, fair à fully fair 6½ à 7 1-16d.; 650 Oomravattée, barely fair à fully fair 7½ à 7½d.; 150 Scinde, fair à good 6½ à 7d.; 50 Sawginned, good fair 7½d.; 215 Bronch, fair 7½d.; 6,200 Bengale, ord. à good 5½ à 6½d.; 50 Rangoon good fair 6½d.; 90 Marien 9½ à 9½d.; 100 Cumana 9d.; et à livrer, 3,650 Tinnivelle de 7½ à 7½d.; expéd. avril et embarq. août-sept. good fair garanti; 3,050 b. Western de 6½ à 7½d. embarq. sept.-octobre, et expéd. mai, fair garanti et à 7 5-16d. pour fully fair garanti; 3,050 b. Cocanada de 6 15-16 à 7½d. emb. oct. nov. expéd. juillet, fair roux garanti, 200 b. Salem à 7½d.; embarq., oct.-nov., fair garanti; 2,900 b. Sawginned à 7½d., par navire désigné et de 7½ à 8d. embarq. nov.-décembre via Suez, fully fair garanti; 2,050 b. Dhollerah de 7½ à 7½d., expédition juin et embarquement octobre-novembre, fair garanti; 800 b. Oomravattée, à 7½d. expéd. mai; 7½ à 7½d. exp. août, fair garanti; 100 b. Comptah à 7d. par navire désigné, fair garanti; 7,200 b. Bengale de 6½ à 6 7-16d. embarq. juin à octobre; ou expéd. fair garanti et à 6½d. pour good fair garanti; 1,200 b. Rangoon de 6½ à 6½d. embarq. sept.-oct., fair garanti, et à 6½d. pour good fair garanti et 100 b. Scinde à 6½d. par navire désigné fully fair garanti.

Au Havre, les avis d'Amérique persistant à présenter la nouvelle récolte comme peu considérable, la demande a été très-animée, tant pour la spéculation que pour la consommation. Les progrès de la hausse, par suite, peuvent être évalués, en somme, autour de fr. 3 à 4 pour le disponible, en provenances d'Amérique et de l'Inde, et de fr. 6 à 7 pour cette dernière, à livrer par navires éloignés sur la précédente cote hebdomadaire. En clôture toutefois, l'on paraît naturellement plus calme, le mouvement s'étant ralenti, à la suite des importants achats faits successivement ces jours-ci; mais sans qu'il en soit résulté récemment de réaction notable dans les cours. On cote, en résumé, en dernier lieu: très ordinaire New-Orléans disponible, fr. 117; bas dito dito, fr. 107 à 108; bon ordinaire Oomra, en magasin, fr. 92; fair dito dans le port fr. 91 à 92 et fair Oomra, à livrer par navires éloignés, fr. 94 à 94½. On a, en somme, vendu cette semaine, au Havre, 58,827 balles.

Le stock, à ce jour, au Havre, est évalué à 117,240 balles.

TISSUS ET FILÉS.—Il n'y a eu rien de bien nouveau sur la place depuis la semaine dernière. —Les acheteurs étaient peu nombreux et les transactions ont été généralement très restreintes.

À la halle il y avait moins de monde que la semaine dernière. Aussi la vente a-t-elle été tout à fait insignifiante.

La demande ne se ravive pas encore pour le calicot, et les prix sont en faveur des acheteurs surtout pour les marques qui n'ont pas un placement assuré.

La vente de l'indienne est sans importance; à la vérité, ce n'est pas encore la saison.

Le manque d'assortiment est cause que la vente des mouchoirs est presque nulle, mais très prochainement les fabricants seront en mesure de satisfaire les acheteurs.

Il s'est très peu vendu de cotons filés, et cependant les prix étaient moins tendus que la semaine dernière. Au resto, beaucoup de fabricants ont encore dû recevoir des cotons antérieurement achetés.

BOIS DE CHAUFFAGE.—La hausse que nous présumions dans un de nos derniers numéros comme très prochaine s'est accomplie pendant la huitaine et malgré l'augmentation de recettes par barges depuis quelque temps nous renseignements une hausse de 25 à 50c. par corde avec affaires actives. On cote aujourd'hui provenance du Haut-Canada, érable \$7.00; merisier \$9.50; hêtre \$6.00; épinette \$4.50 par corde; provenance du Bas-Canada, érable \$6.500; merisier \$6.00; hêtre 5.50; bois mêlé \$4.50; épinette \$4.00.

BOIS DE SERVICE.—Demande régulière sans changement de prix. Noyer noir \$60 à \$80 par mille pieds; merisier \$16 à \$20; pin première et seconde qualité \$16 à 20; bois blanc \$10 à \$13; épinette \$9 à \$10.50; pruche \$8 à \$8.50; madriers de pin (culls) \$20 à \$24 par 100 morceaux.

Le *Canadien* de Québec publie l'état ci-dessous:

Etat comparatif du bois carré, mâts, beauprés, espars, douves, etc., mesurés et inspectés jusqu'à cette date.

Québec, 2 nov. 1871.

	1869.	1870.	1871.
Aubier	1,527,174	1,478,200	3,170,598
Pin blanc	13,849,163	12,545,726	16,884,306
Pin rouge	2,768,507	1,891,410	1,685,930
Chêne	2,028,807	2,709,066	3,239,076
Orme	1,521,821	1,355,833	319,861
Frêne	271,290	385,623	291,970
Baswood	9,766	18,038	13,834
Noyer	2,393	1,515	1,023
Épinette	256,144	142,318	75,775
Bouleau et érhl.	558,497	375,920	141,290
Mâts et beaup.	16	6 pes
Espars	328	101	102
Douves, Std. ...	1248.4.0.23	903.3.1.15	1504.2.0.1
Do W 1	4273.0.3.2	1004.0.0.32	264.7.0.21
Do barils	12,829	175.1.7	100.3.0.26

CHARBON.—Nous n'avons aucun changement à renseigner dans ce combustible. Les clos sont bien remplis et les prix restent soutenus malgré la baisse renseignée dans notre revue de la semaine dernière sur le marché américain qui n'affectera pas le nôtre. La saison est maintenant trop avancée pour augmenter les stocks et la différence sur le fret compenserait la différence sur le prix dans le cas de nouveau arrivages. Le charbon Lehigh pour usines tend à la hausse en conséquence de la réduction des stocks en disponible. On cote pour tonneau de 2,000 lbs.

Anthracite Egg \$7.50; Chestnut \$8.00; pour poêle \$8.00; Pays de Galles \$7.50; houille de Newcastle \$6.50 à 7.00; Sydney \$5.00 à \$5.50; Raie Glacée \$6.00; charbon de forge \$6.50; à vapeur écossais \$5.50 à 6.00; Intercolonial à vapeur \$5.50 à \$6.00; Lehigh pour usines \$9 à \$9.50.

FOURRURES ET PELLETERIES.—Ce commerce est maintenant en pleine activité et les manufacturiers sont occupés au possibles.

La saison de la chasse étant commencée, les recettes de fourrures augmentent. Le commerce peut féliciter les promoteurs des lois sur la chasse dont les efforts pour amener un changement dans le temps fixé pour l'exercer, se trouvent couronnés par les magnifiques fourrures qui sont apportées sur le marché et qui trouvent placement immédiat à une hausse sur les cours renseignés précédemment. Les peaux de visons sont particulièrement belles et sont en bonne demande, de même que celles de castor.

On cote: Renard croisé \$4.00; rouge \$1.25 à \$1.50; Martes \$1.50 à 2.00; Vison \$3.50 à \$4.50; Peaux d'Ours \$3.00 à \$4.00; Castor \$1.25 à \$1.50 par lb; Rat musqué d'automne 10c.; d'hiver 12½c.; de printemps 20c.; Chat Sau-

vage 30c. à 40c.; Bête puante 12½c. à 20c.; Loure \$6.00 à 8.00.

BALAIS.—Une augmentation d'environ dix pour cent a eu lieu sur certaines qualités. Nous référons à nos prix courants.

CAFÉS.—La situation générale de l'article reste sans changement, c'est-à-dire avec des cours fermes, mais sans entrain dans la demande, par suite du peu de débouché pour la consommation. Les avis du dehors continuent à être très favorables.

—Il a de nouveau régné une demande très active depuis huit jours pour cet article, et comme les stocks sur quelques marchés de l'Europe vont en diminuant, les prix ont de nouveau fortement haussé de valeur.

À Londres, la hausse de cette semaine peut être évaluée de 6d. à 1s. sur presque toutes les sortes. On y a vendu 2,688 sacs Ceylan natif, bon ordinaire de 59s. 6d. à 61s.; 1,129 barr., 105 barils et 414 sacs Ceylan Plantation, basse qualité de 64s. à 66s. 6d.; bas middling à bon, de 69s. à 71s. 6d.; bon middling de 74s. à 79s. 6d.; et supérieur de 79 à 85s.; 1,000 sacs Cochin natif de 60s. à 61s. 6d.; 200 tierçons Indes natif à livrer, à prix secret; 2,000 sacs Indes natif, disponible de 61s. à 61s 6d.; 2,000 sacs Manille, bon à bel ordinaire, de 59s. 6d. à 62s.; 400 sacs Santos bon ordinaire à 59s. 6d. et 647 caisses, 17 tierçons et 67 sacs Indes orientales, à divers prix, plus à livrer un chargement de 3,100 sacs Rio, par *Kjoir* à 59s.

À Liverpool, la demande continue bonne, mais la modicité du stock entrave les affaires; par suite, on a seulement pu vendre sur ce marché 790 sacs Rio de 54s.; 58s. 6d. pour ord. à bon ordinaire, et 200 sacs Bahia, à 54s.

CHANDELLE.—La demande est molle et le commerce ne paraît pas disposé à acheter plus qu'au fur et mesure de ses besoins réguliers. Les cours restent sans changement 21½c. 22½c. selon l'importance des lots pour la Spermétique de Belmont, 22½ à 23c. pour les bogies françaises et 10½c. pour la chandelle de suif.

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES.—La hausse se continue toujours sur le Carbonate de Soude et le Sel de soude et nous renseignons cette semaine une nouvelle avance de 25c. à 50c. par baril sur le Carbonate de Soude et de 12½c. à 25c. par 100 lbs. sur le Sel de Soude, On cote aujourd'hui le premier de \$4.75 à \$5.00 pour baril et le dernier \$1.87½ à \$2.60 par 100 lbs. Le Sapêtre est aussi en hausse et on le cote aujourd'hui \$10 à 10.50 par 112 lbs. Le Borax est fermement tenu de 12c. à 20c. et la crème de tartre en cristaux de 22½c. à 23½c. La Demande pour le Soufre est calme de 18 à 20c. La reglisse est négligée. La Chlorate de Chaux est ferme de \$3.50 à \$3.75 par 112 lbs. L'alun, la couperose et le vitriol sont réguliers aux prix cotés dans nos prix courants.

Les circulaires de Londres et de Liverpool reçus par dernier courrier disent:

Le salpêtre des Indes orientales a été de nouveau très ferme cette semaine. sur le marché de Londres, et 1,900 sacs Bengale disponibles ont pu s'y vendre au prix de 31s. pour 6 à 5 p. c. de réfaction; la demande pour la marchandise à livrer, a été beaucoup plus importante encore, et 500 tonneaux ont eu acheteurs en diverses parties, aux prix uniforme de 31s. pour 5 p. c. réfaction.

Le nitrate de soude du Chili est très ferme sur ce marché et s'y traite quelque peu en détail de 16s. 9d. à 17s.

À Liverpool, on a vendu 60 tonn. salpêtre du Bengale, à livrer, à 25s. pour 20 p. c. réfaction et 750 sacs salpêtre rebuté, disponible, à 6 liv. par tonn.; en nitrate du Chili, il a été vendu à Liverpool, 400 tonn. disponible à 16s. pour qualité inférieure, jusqu'à 16s. 6d. pour bonne marchandise et 2,950 tonn., à livrer, à 16s. 3d.

ÉPICES.—La demande pour les noix de muscades a été très active pendant la huitaine. L'article manque presque complètement. On renseigne la vente au commencement de la

semaine de quelques caisses de " wormy " à 75c tenues maintenant à 80c. Les muscades de bonne qualité en secondes mains sont tenues de \$1.00 à \$1.10. Le poivre, le piment et le clous de girofle sont calmes sans changement de prix.

FRUITS.—Il ne s'offre pas encore de raisin de Malaga de la nouvelle récolte. Les vaisseaux dont l'époque de l'arrivée avait été fixée vers la dernière semaine d'octobre n'ont pas encore été signalés. Les fruits de la récolte de 1870 sont en absence de ceux de la dernière récolte en bonne demande, et tenus fermement à \$1.75 par boîte. Le commerce retarde les achats de raisin de Valence jusqu'après l'arrivée des navires qui sont maintenant attendus de jour en jour. On cote les demi-boîtes de Valence en disponibles 6c. à 6½c. pour les lots ordinaires du commerce. Les affaires en raisin de Corinthe sont régulièrement actives et d'assez fortes transactions ont été conclues à 5½c. Les noix sont tranquilles, les affaires sans importance.

HUILE.—Des dépêches télégraphiques nous annoncent que la flotte engagée dans le commerce d'huile de baleine a éprouvé des pertes considérables estimées à une valeur de \$1,500,000 se répartissant comme suit: 13,065 quarts d'huile de baleine, 935 quarts huile spermacétique et 100,000 livres de fonon. La nouvelle de pertes aussi considérables créa beaucoup d'excitation sur le marché américain et sur place de Boston l'huile de baleine haussa de 40c. par gallon, les détenteurs refusent de se départir de leurs stocks à \$1.00 par gallon.

Sur notre place l'huile de poisson qui avait été négligée pendant la dernière quinzaine d'octobre rencontre beaucoup d'entrain et 400 quarts d'huile de loup-marin changement de main à prix secret supposé 53c. Les autres sortes sont également en hausse.

Les huiles de lin n'offrent aucun changement. L'huile d'olive trouve placement de \$1.05c. à \$1.10c. par gallon selon l'importance des lots. On cote l'huile de castor 11½c. à 12c.

MELASSE.—Cette douceur est lourde et de défaut difficile. La seule opération importante pendant la huitaine a été le placement d'une cargaison de 400 tonnes de Barbade pour le marché de Québec à 32½c. par gallon. La melasse centrifugée et terrée sont complètement négligées. Les stocks en disponible sont suffisants pour attendre jusqu'à la nouvelle récolte qui arrivera sur notre place vers le commencement de mars.

PÉTROLE.—La hausse renseignée dans l'article pétrole la semaine dernière a arrêté l'entrain qui s'était manifesté la semaine précédente et les transactions quoique régulières ont été sur une moindre échelle. Les affaires conclues ont été de principalement par quantités de 10 à 25 quarts de 29c. à 30c. par gallon pour ordinaire.

A Londres, le pétrole à fléchi de valeur, et la tendance en clôture, est très faible; disponible 1s. 6d. à 1s. 6½d.; sur livraison d'octobre à décembre on cote 1s. 1½d.; le naphte de pétrole est soutenu à 1½d. et ce prix a été rondement payé. A Liverpool, aussi, le marché est moins ferme, par suite de plus nombreux arrivages; on cote la marchandise disponible 1s. 7½d.; le naphte de pétrole est calme à 1½d.

POISSON.—La demande pour le poisson a été très active pendant cette semaine particulièrement pour la morue verte dont les prix ont haussé en valeur. On renseigne le placement de 400 quarts à \$4.00 et 400 Drafts de \$5.50 à 5.75; 150 quarts Maquereau No. 3 de \$4.00 à \$4.25. Le saumon est rare et recherché à \$15.00 par quart; la morue sèche de qualité désirable trouve placement à \$4.00 par quintal.

RIZ.—La demande pour ce grain a été très calme pendant la huitaine. Nos cotes de la semaine dernière restent sans changement.

La hausse sur cet article a fait de grands progrès en Europe et à peu près partout nous avons vu se conclure d'assez grandes affaires.

A Londres, on a vendu, en disponible, 24,000 sacs et 1,400 tonn. Bengale, de 10sh. à 12sh. 3d., suivant qualité; 6,335 sacs Rangoon à 10sh. 7½d.; et 3,500 sacs 400 tonn. Madras de 10sh. à 10sh. 6d.; et à livrer, un chargement l'assein, de 860 tonn. par *Doctor Petermann*, à 10sh. 4½d.; un chargement dito, de 883 tonn. par *Lucknow*, à 10sh. 1½d.; un chargement Moulmain, à 10sh. 4½d.; un chargement dito, de 1,170 tonn., par *Coringa*, à 10 sh. 5½d.; un chargement Rangoon, de 960 tonn., par *Australia*, à 10sh. 7½d.; un chargement ditto, de 370 tonn. à 10sh. 10½d.; un charge, ditto par *Wyllo*, de 1,060 tonn. à 10sh. 6d.; un chargement ditto par *Bravo* à 10sh. 9d.; un chargement ditto 10sh. 6d.; un chargement Néeransic par *Amazon*, à 19sh. 4½d.; un chargement ditto, de 1,591 tonn. par *Milford* à 10sh.; un chargement ditto de 1,425 tonn. par *Springfield* à 10sh. et un chargement ditto de 735 tonn. par *Batalia* à 10sh. 3d.

A Liverpool, toutes les qualités ont été activement demandées et se sont payées à des prix en hausse on a vendu sur ce marché 3,400 sacs Bengale de 11 à 12sh., suivant qualité; 1,240 sacs et 1,000 pochettes Bellam de 10sh. 6d. à 19sh. 9d.; 1,000 tonn. ditto à livrer à 10sh. 3d.; 4,000 sacs Néeransic à 10sh. 3d.; 9,250 sacs Cassin à 10sh. 9d.; 6,500 sacs ditto à prix non cité et 2,400 tonn. Rangoon flottant, à 10sh 10½d.

SPRITUEUX.—La demande pour les genres a continué bonne et de fortes transactions ont été conclues dans les environs de \$1.32½ pour le Dekuyper en barriques et \$6-40 et \$3-40 pour les caisses rouges et vertes. Les Eaux de Vie ont aussi été placées en fortes quantités à \$2.12½ pour la marque Henessey. Les Spiritueux domestiques ont été calmes sans changement de prix.

Les derniers avis de France disent qu'à Cognac, les propriétaires occupés de leur récolte ne fréquentent plus les marchés, en sorte que affaires y sont presque nulles; cependant, le peu d'achats qui sont réalisés donnent aux cours précédents une grande fermeté. Voici, du reste, la moyenne de la cote des marchés des deux Charentes:

EAU-DE-VIE.	1869	1870
Bois ordinaires.....	87 —	82 à —
Bons bois rapprochés...	96 —	86 50 —
Fins bois (Borderies)...	98 —	91 —
Petite Champagne.....	106 —	92 —
Grande Champagne.....	115 —	112 —

Par hectolitre, 59², au au comptant, sans escompte.

A la Rochelle, par suite du temps constamment pluvieux, la qualité et la force alcoolique des vins laisseront à désirer. Aussi les eaux-de-vie de 1870 de la contrée, qui étaient déjà fort rares, font elles presque complètement défaut sur le marché. Quelques affaires se sont traitées à livrer en eaux-de-vie de 1871 comme suit: Rochelle 55 l'hect., Aigrefeuille 1871 1er choix 63 l'hect., le tout à 59², surforce en sus, pris chez la propriétaire, sans logement.

A Armagnac, il s'est fait quelques affaires en spiritueux. Aux derniers marché, on payait communément comme suit:

	1869	1870
Bas-Armagnac.....Fr.	70	65
Ténarèze.....	63 25	63
Haut-Armagnac.....	65	61 25

à 25 degrés, logés en fûts de 400 litres, pris chez le propriétaire.

SEL.—Le marché au sel est actif et les transactions ne sont restreintes que par la difficulté de s'assurer du fret et pu haut prix qu'exigent les charretiers pour transporter aux lieux de livraison. Les stocks se trouvent maintenant entre les mains de deux courtiers qui tiennent fermement aux cours cotés dans nos prix courants.

SUCRE.—Les affaires dans cette douceur ont été passablement actives pendant tout le courant de cette semaine et les prix des qualités désirables sont en hausse de pleinement une huitaine de centin. On cote raffiné jaune provenance écossaise \$94 à \$94 par 100 lbs., Barbade et Porto Rico clair \$9 à \$9½. Les sucres pour la raffinerie sont calmes. Les raffinés blancs restent sans changement.

Sur le marché de New-York, les affaires dans les sucres bruts ont été plus actives et les cours sont bien maintenus en conséquence de la demande pour la raffinerie. On cotait fair à good refining 8½c. à 9½c.; No. 12 en boîtes 9½c. On renseignait le placement de 25 boucarts de Cuba à 9½c.; 260 boucarts fair fair refining 8½c.; 3840 boîtes 9½c.; 796 do. 9½c.; No. 11 à 11½ terrenx et 1500 centrifuge 9½c.

THÉ.—Affaires régulières par continuation avec placement de 600 boîtes Japonais à 4²c. Les thés verts Impérial, Hyson et Twankay de bonne qualité ordinaire sont de facile défaite de 32½c. 65c.

Le marché de New-York est calme et on ne renseignait que le placement de 1000 boîtes en premières mains. Les cours nonobstant le se maintiennent fermement.

REVUE DU MARCHÉ DE TABAC.

Le commerce de tabac en cette ville a été mis en émoi, il y a quelques jours à la nouvelle de saisies opérées chez plusieurs de nos marchands pour infraction aux lois du revenu. Nous avons déjà attiré l'attention des autorités ailleurs que dans le *Négociant Canadien*, sur les fraudes qui se pratiquent journellement non seulement à la campagne mais même sous les yeux des officiers du fisc, ici, dans le tabac canadien. Ce tabac, qui est vendu contrairement aux lois sans acquitter de droit, est cause de l'annihilation d'un commerce qui était, il y a quelques années, très prospère à Montréal, nous voulons parler du commerce de tabac en torquettes ou en rôle manufacturé avec la feuille entliée en Canada. Cette feuille qui livrée au commerce est passible d'un droit de sept à quinze centins par livre selon qu'elle est manufacturée en torquettes ou hachée, est généralement vendu en contrebande, de sorte que les marchands qui ne veulent pas se prêter à frauder le gouvernement sont forcés de voir s'échapper leur commerce. Le commerce de tabac en feuille qui autrefois était en pleine activité, est maintenant presque nul par le fait qu'il n'y a pas de commerce qui puisse lutter contre pareille concurrence. Si l'autorité ne se hâte de mettre fin à cet état de choses qui existe depuis deux ans, force sera aux marchands honnêtes d'abandonner leur commerce ou de se livrer, eux aussi, à la contrebande qui se fait presque au grand jour.

Pour le montant de revenu que le gouvernement retire du tabac cultivé en Canada, il serait peut-être aussi profitable d'en revenir à l'état de choses qui existait autrefois et d'enlever les droits sur le tabac en feuille cultivé en Canada. Le commerce ne pourra renaitre qu'avec des lois plus sages que celles qui existent aujourd'hui, et il deviendrait florissant par l'abolition complète d'une taxe vexatoire et des lois qui manquent complètement d'atteindre leur but.

Les rapports que nous recevons des diverses localités du Canada sont contradictoires sur le rendement. Dans quelques parties de la province d'Ontario la récolte a manqué. Les fortes pluies survenues dans le courant de l'été auraient

eu l'effet d'emporter les plants encore jeunes qui ne pouvaient résister à l'impétuosité des orages. D'autres parts on nous informe que les froids du mois de septembre ont eu un effet désastreux sur des champs complets. La province de Québec paraît avoir été plus heureuse et les rapports sont plus favorables.

Les affaires dans les tabacs manufacturés ont été actives et nos manufacturiers trouvent placement pour leurs produits à mesure qu'ils sont prêts à être placés sur le marché.

Le *Tobacco Leaf* de New York, dans son numéro du 1er Novembre, renseigne comme suit sur le commerce de tabac aux États-Unis:—

Tabac en feuille de l'Ouest.—Ce tabac a été caliné pendant la huitaine qui vient de s'écouler. Les transactions conclues comprennent 917 boucauts. Les recettes au port de New York pendant le mois d'Octobre sont de 3642 boucauts, et les exportations de 3,303 boucauts. Le stock en magasin étant réduit à 2,448 boucauts. Les cours restaient sans changements. Etat comparatif des recettes au port de New York, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er Novembre 1871 :

	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	3 ^e sem.	4 ^e sem.	5 ^e sem.	Total
Janv. . .	572	792	739	897	3000
Fév. . .	503	231	451	1015	2200
Mars . .	629	751	310	573	592	2355
Avril . .	115	632	572	1414	1267	4000
Mai . . .	339	1021	1217	1003	1614	5209
Jun . . .	1144	1670	2675	1167	454	7200
Juillet . .	1333	1735	2929	1103	6500
Août . .	2258	652	956	1448	1466	6200
Sept. . .	645	3157	846	904	918	6500
Oct. . .	645	735	1003	917	3300

A Baltimore les cours du tabac n'ont subi aucune variation malgré les nouvelles défavorables d'Europe particulièrement pour le tabac du Maryland dont les recettes sont légères. Les transactions en tabac de l'Ohio se résument dans le placement de 60 boucauts. La province de Kentucky était négligée, mais les cours restaient fermes.

Sur le marché de Boston le calme se continuait et les transactions conclues étaient sans importance. Le tabac de la Havane trouvait preneurs de 90c. à \$1.00; le Seed Leaf de 18c. à 55c.; celui du Kentucky 8c. à 12c. selon qualité.

A Cincinnati on cotait trash à fine cutting leaf \$6.25 à \$26 par 100 lbs. et West Virginia lugs et leaf \$7.30 à \$11.75; Ohio Seed leaf et Wrappers \$2.05 à \$23 par 100 lbs.

A Clarksville, Tenn. on renseignait un grand calme. La température était favorable à la récolte. Les planteurs portaient haut leurs prétentions et les affaires étaient nulles en conséquences de la divergence d'opinion entre détenteurs et acheteurs.

A Louisville les recettes étaient légères et il y avait peu de vendeurs. Le peu qui s'offrait trouvait preneurs à de hauts prix. A la Nouvelle Orléans les réductions des stocks restreignaient les opérations. Il n'y avait que 250 boucauts en premières mains et 800 boucauts en secondes mains.

A Philadelphie on renseignait le placement de 250 caisses de Tabac en feuille qui se divisaient comme suit: 150 caisses Pensylvanie et Duck Island; 50 de Connecticut; 50 de Ohio; 10 boucauts Kentucky; 10 de Ohio et 160 Balles Tabac Espagnol. Le marché cloterait ferme.

A Richmond les affaires étaient régulières par continuation. Les recettes étaient égales à la demande. Les transactions conclues comprenaient 551 boucauts; 210 Tierces et 22 boîtes aux cours suivants; Lugs, common to medium 7c. à 9c.; feuille, commune à medium 8c. à 14c.; Sun cured 8c. à 15c.; feuille, 9c. à 20c.

Robes communes à medium 15c. à 29c.; bon à fin 25c. à 70c.; extra 75c. à \$1.

Tabac en feuille de la Virginie.—Aucun changement important à renseigner dans ce tabac. Les cours se maintiennent fermement. Les avis de Richmond renseignent une hausse régulière dans les cours et avec placement de feuille noire ordinaire le 25 octobre de 11c. à 13c. Les enveloppes claires (bright wrappers) se faisaient plus rares de jour en jour. On annonçait à Lynchburg l'apparition de tabac de la nouvelle récolte, principalement de basse qualité.

Seed Leaf.—Comparées au résumé de la dernière quinzaine, les transactions conclues étaient satisfaisantes et atteignaient 1200 caisses. On renseignait le placement de Connecticut de 14c. à 16c. Les qualités de choix commençaient à se faire rares et on craignait une disette avant longtemps. Les meilleures qualités étaient accaparées par les manufacturiers et les marchands de Chicago dont les stocks détruits par l'incendie se composaient des meilleures qualités. Ces derniers ne furent pas lents à opérer sur la place de New-York pour remplacer leurs stocks détruits.

Tabac de la Havane.—Cette feuille était en bonne demande par continuation quoique les transactions au-dessous de celles de la semaine précédente. On renseignait le placement de 500 balles de 93c. à \$1.10c. par lb.

Tabac à fumer.—Au commencement de la semaine les affaires étaient tranquilles, mais se réveillèrent vers la fin quand plusieurs transactions importantes furent conclues.

Tabac manufacturé.—Les mêmes remarques que nous avons faites pour le tabac à fumer peuvent s'appliquer au tabac manufacturé.

Cigares.—Les manufacturiers sont activement occupés. Dans le commerce d'importation, le mouvement des affaires est irrégulier. Considérant le haut prix de la feuille les deux branches de commerce que nous venons de nommer ne rencontrent pas l'encouragement auxquelles auraient droit d'espérer.

PIÈCES DE VIN.

On est souvent embarrassé, en lisant les revues des marchés français, pour comprendre le contenu des pièces mentionnées. Nous empruntons au *Wine Reporter* de New York, la table ci-dessous qui donne le contenu des différentes pièces de vin, selon les localités:—

Feuillette de Bourgogne contient . . .	136 litres*
Pièce d'Auvergne (224 pots)	315 "
" Champagne à Rheims	200 "
" " Renaison	200 "
" " Blanc	180 "
" " Mâcon	212 "
" Bordeaux, Marseille et Cahors . . .	215 "
" Chinon	220 "
" Pouilly, Sancerre et Riveys	225 "
" Beaune et Chalou	228 "
" Orléans, Anjou, Blois, Nantes et Gâtinais	230 "
" Cher et Vourvray	230 "
" St. Péray et Ermitage, 27 veltes de 7-61 litres chaque	2054 "
Sixain dans le Midi, 14 ou 15 veltes = 1064	à 114 "
Tiercerolle, Midi, 29 à 31 veltes = 2204	à 236 "
Pièce de Côte Rôtie, 31 à 33 veltes = 236	à 251 "

* Le litre est égal à 0.26 gallons américain; un hectolitre ou 100 litres est égal à 26.20 gallons.

Fûts en usage en France.

Le Muid du Jura contient	300 litres
" Doubs	304 à 318 "
" Yonne	272 "
Une barrique des Bouches du Rhône (Marseille)	220 "
Une barrique Bordelaise dans le Var . . .	228 "
" " " l'Ar-dèche	208 à 214 "
" " " Drôme	210 "
" " " l'Isère 210 à 230	" "
" " La Charente pour Eau-de-Vie	205 "
" " Charente Inférieure 215 à 225 . . .	" "
" " La Dordogne	" "

le Lot et Lot et Garonne 228 litres.	
Une Barrique Bordelaise des Basses-Pyrénées, 300 à 310	" "
" " Hautes de, 340 à 480	" "
" " Gers 228 à 230	" "
" " Tarn 205 à 215	" "
" " Tarn et Garonne 218	" "
La pièce contient dans le Rhône	213 "
" " Vaucluse 560 à 600	" "
" " l'Ain	185 à 248 "
" " Doubs	212 "
" " Meuse	180 "
" " Marne	220 à 228 "
" " Hauts Marne, Côte d'Or et Savoie	223 "
" " Mâcon	213 "
" " Loiret (appelée quelquefois poinçon) 228 à 235 . . .	" "
" " Allier pour vin blanc 230	" "
" " vin rouge 130 à 190	" "
" " Puy-de-Dôme	255 à 315 "
" " Orange et Carpentras	37 "
" " Hautes Alpes	32 à 34 "
Un fut contient dans la Loire	250 à 270 "
" " Charlieu	213 "
" " Remison	200 "
Le poinçon contient dans le Loiret 228 à 235 . . .	" "
" " Loire-et-Cher 218	" "
" " " à Cher 228	" "
" " Environs de Cher 250	" "
" " à Nièvre	224 "
" " à Tours et Amboise 230	" "
" " Vourvray	258 "

On se sert des deux dernières futailles pour les spiritueux comme pour les vins.

	Litres.
Le tonneau de la Haute Savoie contient . . .	424
" " à Toulouse (ou plus)	600
" " dans la Gironde contient 400 à 912 . . .	" "
" " Charente Inférieure 860 à 900	" "
Dans le Var la pipe d'Eau-de-vie de	600
" l'Ardeche on se sert de la saumée de 87 à 100 . . .	" "
" les Hautes Alpes, de l'Épine de 22 à 30	" "
" l'Isère de l'année de	76
" la Savoie du char de	452
" la Haute Savoie du rabbio de Nice	785
" le Double, de la queue de	424
" l'Aube, de la demie-queue ou jauge gros bas de	228
" la Côte d'Or, de la queue de	456
Sur le Rhin, on se sert du ohm de	50
Dans la Moselle et la Meurthe, de la mesure de	44
A Metz on se sert de la hotte de	40
Dans le Maine-et-Loire, la busse contient	230
" les Basses Pyrénées, la cruche ou hérale contient	23
" Hautes Pyrénées, la comporte contient	45 à 60
" la Haute-Garonne, le demi-char	225

PERSPECTIVE DU COMMERCE DE DOUVES.

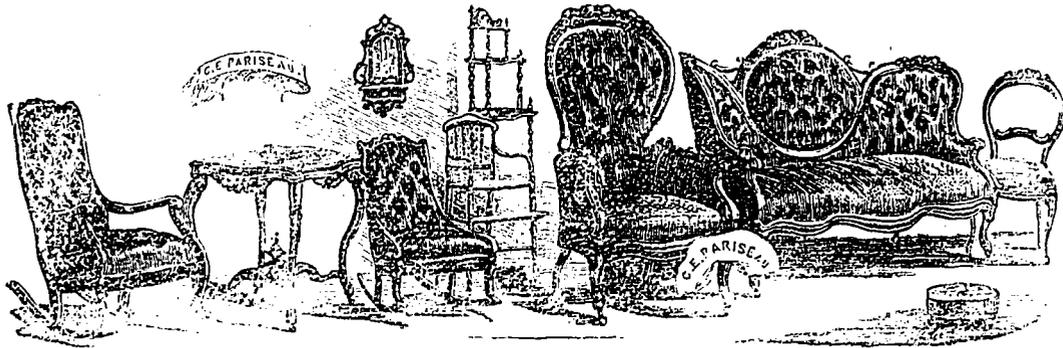
Nous lisons dans le *Wine and Fruit Reporter*, publié à New York :

Le chêne disparaît rapidement de l'Europe. La France avec sa production annuelle de 1,320,000,000 gallons de vin se trouve particulièrement affecté par le changement qui s'opère. En 1857, elle importait 20,000,000 de douves; en 1866, elle en importait 63,000,000 d'une valeur de \$9,000,000. La plus grande partie de ce bois venait de l'Autriche. La France requiert annuellement 1,500,000 pieds cubes de chêne pour ses fûts; 600,000 pour sa flotte; 150,000 pour ses wagons de chemins de fer, et 750,000 pour ses bâtisses. En 1826, les douves se vendaient à un prix qui correspond à six centimes de notre monnaie; en 1866, elles valaient quatorze centimes chaque. En 1826, la valeur des douves importées était de \$4,000,000; aujourd'hui elle est de \$30,000,000. Une semblable augmentation dans l'importation pendant trente ans à venir doublerait probablement le prix actuel.

Quand César marcha sur les Gaules, il trouva deux tiers de la surface du pays couvert de forêts; maintenant les forêts n'en couvrent qu'un septième. La France, après avoir perdu l'Alsace et la Lorraine, mesure 135,000,000 d'Acres, dont 20,000,000 couverts de forêts. De ces forêts, l'état, la commune et les institutions publiques en possèdent 7,500,000, le reste appartient à des particuliers. M. Thiers, dans un discours au corps législatif, mentionna le danger de la disparition du bois de construction, et recommanda de cesser la vente des forêts.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

FONDÉ EN 1854.



FONDÉ EN 1854.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,
No. 449 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.

On trouve à cette maison l'assortiment le plus complet, le plus varié et le moins coûteux de meubles de la Puissance.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEU D'9 NOVEMBRE 1871.

A LA PRESSE.

Un certain nombre de journaux français et anglais à qui nous avons expédié le *Négociant Canadien* n'ont pas encore. Nous désirons échanger avec tous nos confrères du Canada, et nous espérons qu'ils voudront bien veiller à mettre le *Négociant* sur leurs listes.

L'EXTENSION DU HAVRE.

Nos lecteurs ont sans doute étudié comme elle le mérite la lettre de l'Hon. John Young qui a paru dans le dernier numéro du *Négociant Canadien*.

Notre correspondant attirait l'attention sur un état de choses qui est devenu absolument intolérable. En ce moment le port de Montréal est littéralement encombré de vaisseaux, les quais sont totalement insuffisants et des navires d'outre-mer sont obligés d'attendre plusieurs jours avant de pouvoir effectuer le déchargement de leurs cargaisons. La commission du Havre s'amuse pendant ce temps-là à guerroyer contre la Maison de Trinité. Si le conseil de la chambre de commerce et la commission suggèrent une mesure, aussitôt la Trinité se hâte de s'y opposer.

D'un autre côté, la commission du Havre n'est certainement pas à l'abri de tout blâme. Depuis longtemps elle voit le commerce s'accumuler avec une très grande rapidité, et elle n'a pris aucune mesure pour augmenter les facilités de quai qui de jour en jour devenaient moins adéquates.

Il est temps que cette indolence finisse et qu'on adopte un plan large et bien mûri d'améliorations. Ce serait une négligence criminelle que de tarder plus longtemps.

Nos lecteurs connaissent le plan de l'Hon. John Young. Il consisterait en la création d'un dock immense à la Pointe St. Charles pour la commodité du trafic du Grand Tronc et du commerce de grains, d'un côté; et dans la construction de quais spacieux dans le bassin d'Hochelaga pour accommoder le commerce de la vallée de l'Ottawa et du Pacifique, de l'autre. M. Young s'appuie sur de bonnes raisons et sur de graves autorités. Les unes et les autres sont encore fraîches à la mémoire de nos amis. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Notre

seul but est de faire connaître quelques grandes objections et de soumettre un plan qui a déjà reçu de graves approbations.

L'idée de créer des docks à la Pointe St. Charles est malheureuse à nos yeux, en ce qu'elle perpétue en l'éternisant une grave erreur qui a été commise dans le passé.

L'emplacement naturel du port de Montréal a été entièrement méconnu. Au lieu de le fixer au pied du courant, dans la magnifique baie d'Hochelaga où Jacques Cartier l'avait fixé, on est allé le placer en plein rapide. Actuellement, les navires pour l'atteindre sont obligés de remonter un fort courant. Il leur faut requérir les services d'un remorqueur qui coûtent toujours très cher. Cela entraîne une perte de temps et d'argent qui a bien son importance, et une très grande importance même.

Cet état de choses est le résultat de deux erreurs graves qu'il faudra tôt ou tard réparer. La première est celle qui a placé l'embouchure du canal Lachine où elle se trouve aujourd'hui.

Quand la construction de ce canal fut résolue, l'Hon. M. Richardson était ministre des Travaux Publics. C'était un homme qui ne badinait pas avec le point d'honneur. Sa sensibilité sous ce rapport peut même à bon droit être qualifiée d'excessive. Il arriva qu'il possédait alors une terre dans le voisinage de la partie est de Montréal. Quelqu'un, pour servir de misérables passions ou de mesquins intérêts, écrivit que le canal serait assurément prolongé jusqu'à Hochelaga, attendu que le commissaire y avait des intérêts.

Cette lâche insinuation suffit à faire commettre à M. Richardson la grave erreur que tout le monde déplore aujourd'hui. La crainte de paraître travailler dans ses intérêts lui fit sacrifier ceux de la ville entière.

Plus tard, comme il nous le raconte, l'Hon. John Young tenta un effort pour faire réparer cette erreur. Mais il dut s'arrêter devant le coût d'une pareille entreprise. Il était trop tard, dit-il, la chose eût coûté trop cher.

Les vieux citoyens de cette ville se rappellent sans doute qu'il y a 40 ans l'emplacement de la rue Craig était occupé par une rivière ou cours d'eau traversé par des ponts de bois qui faisaient communiquer ensemble les deux parties de la ville.

Cette rivière coulait de l'ouest à l'est et devait servir de tracé naturel au canal

Lachine. Elle aurait pu être approfondie à peu de frais. Dans ce cas, les navires chargés de grains auraient descendu jusqu'au pied du courant, et c'est là que le transbordement dans les navires océaniques aurait eu lieu.

Malheureusement, la corporation de Montréal committit une nouvelle erreur qui aggrava considérablement le mal. Le choléra de 1832 avait passé sur la ville, emportant des milliers de victimes et jetant dans la population une terreur profonde. On rejetait sur toute chose la responsabilité de l'épidémie et de ses terribles conséquences. Une clameur s'éleva contre le cours d'eau de la rue Craig, et finalement il fut décidé qu'il serait enfermé dans un tunnel et recouvert d'une couche épaisse de terre et de gravier.

L'idée n'était pas mauvaise, mais c'est dans l'exécution que fut commise la plus grave bêtise.

Au lieu de laisser le ruisseau suivre son cours naturel, de le creuser et de lui donner un plan incliné, on décida de le faire remonter vers sa source, et de l'obliger à se jeter dans le fleuve à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Hôtel des Douanes, autrefois bâtisse de l'Assurance Royale!.

Les conséquences ne tardèrent pas à se produire. Le printemps et l'automne, l'eau du fleuve montant, refoule le produit des égouts. Les caves sont inondées dans une grande partie de la ville, et quand les eaux se retirent, elles laissent les germes de maladies qui donnent plus tard des fruits de mort.

C'est à cela qu'il faut faire remonter une partie du chiffre si élevé de la mortalité que l'on signale en cette ville.

Ceci se passait en 1834. Depuis ce temps, bien que les mauvais effets de cette mesure aient été plus d'une fois constatés, la corporation a toujours reculé devant l'entreprise de rectifier ce qui a été si mal fait au début.

Il faudra pourtant y arriver un jour ou l'autre, et la circonstance actuelle est peut-être la plus favorable. Et voici le moment de développer notre plan: Il consiste en la création d'un dock et de quais convenables dans la baie d'Hochelaga. Le canal de la rue Craig serait transformé en un tunnel de trois ou quatre pieds qui amènerait l'eau du fleuve et arroserait les docks.

Ce projet, croyons-nous, serait moins coûteux et plus avantageux que celui de l'Hon. John Young.

En effet, pendant que celui-ci oblige les

vaisseaux à remonter le rapide, à employer un remorqueur et à perdre beaucoup de temps et d'argent, celui-là est entièrement à l'abri de ces inconvénients. Si l'on calcule seulement les sommes payées de cette manière par les navires océaniques et la valeur du temps perdu, on verra qu'elles peuvent solder l'intérêt d'une grande partie de l'emprunt nécessaire pour réaliser l'amélioration que nous demandons.

Le port actuel suffirait amplement aux navires qui font le commerce local du Haut et du Bas-Canada. Il deviendrait inutile de creuser le Havre, attendu que sa profondeur actuelle suffira toujours au tirant-d'eau des navires qui nous amènent les grains de l'Ouest qui descendraient jusqu'à Hochelaga.

Le nouveau port serait le centre de la navigation océanique et c'est là que s'opéreraient les transbordements des marchandises destinées à l'Europe, au Canada et aux États de l'Ouest. C'est là aussi que se trouveraient les dépôts de fret des compagnies de chemins de fer.

On ne peut douter, il nous semble, que ce projet offre infiniment moins de difficultés et plus d'avantages que celui de l'Hon. John Young.

En effet, sa réalisation coûterait moins, et il faciliterait grandement la navigation.

En deux mots nous demandons :—

- 1o. La création d'un dock aussi considérable qu'il sera jugé nécessaire au pied du courant;
- 2o. La construction dans la baie d'Hochelaga de quais en rapport avec le commerce qui est destiné à s'y faire.

3o. De donner à la rivière de la rue Craig son cours naturel et de le faire servir à arroser le dock projeté.

La commission du havre ne pourrait-elle prendre la question en sérieuse considération, ordonner à des ingénieurs compétents d'examiner si le plan est réalisable et au prix de quels sacrifices? La chose presse et il n'y a pas une minute à perdre. Mais que l'on prenne garde, tout en voulant bien faire, de continuer et d'y aggraver les anciennes erreurs.

CRISE FINANCIÈRE.

La gêne qui pèse depuis plusieurs semaines sur le marché monétaire de cette ville continue de s'accroître de jour en jour. Le taux d'escompte s'élève, et c'est avec la plus grande difficulté que l'on se procure des fonds aux banques.

Le malheur est qu'on ne voit aucune issue à cet état de choses. Il n'y a aucune apparence d'amélioration prochaine.

La presse entière s'en préoccupe, le commerce souffre, et chacun se demande qu'elle est la raison de cette crise.

Les uns jettent tout entière la faute sur la Banque de Montréal, tandis que les autres l'exonèrent non moins complètement.

Disons aussi notre façon de penser à ce sujet.

Nous croyons que la gêne actuelle tient particulièrement à deux causes : 1o. à la surabondance des importations; 2o. aux spéculations dans les stocks.

Les importations du Canada pour l'année expirée le 30 juin dernier ont dépassé \$95,000,000, c'est-à-dire qu'elles ont été de \$22,000,000 supérieures à celles de l'année dernière.

La nécessité d'acquitter les droits et de faire les remises a obligé les commerçants à avoir plus largement recours aux banques, et le fait est que leur escompte a augmenté de \$8,000,000

du mois d'août au mois de septembre. Cela seul démontre que ces institutions n'ont pas faibli à leur mission et qu'elles ont fait tous les efforts raisonnables.

On pourrait même leur faire un tout autre reproche que celui qui leur est adressé, et ce serait d'épuiser leur réserve métallique pour la jeter sur le marché. Quelques institutions n'ont pas su rester dans les bornes de la prudence, et s'il arrivait une panique, il y aurait certainement de plus grands désastres à enregistrer.

Nous craignons fort, dans tous les cas, que l'on s'aperçoive bientôt que le commerce s'est exagéré les besoins du Pays. La récolte est abondante; mais nous doutons que les marchands puissent placer avantageusement leurs importations. Il faudra forcer les ventes, faire du crédit, et si l'année prochaine était mauvaise, les faillites se compteraient par centaines, comme en 1868. Dieu veuille écarter cette éventualité.

La seconde cause que nous assignons à la gêne du marché est la spéculation dans les stocks, qui s'est développée d'une manière prodigieuse depuis quelques années, et spécialement durant les derniers mois.

Aux approches de la récente assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal, la rumeur s'accrédita que le capital allait être doublé. Aussitôt les parts subirent une hausse extraordinaire. Elles atteignirent 280 par 100. Tous ceux qui avaient des épargnes se hâtèrent de les placer dans ce stock, s'attendant de recevoir deux pour un et de percevoir le dividende de 16 par 100 sur le capital doublé.

Lors de la réunion des actionnaires les directeurs déclarèrent qu'ils ne jugeaient pas opportun d'augmenter le capital de la Banque, attendu qu'ils ne sauraient où placer tout cet argent.

Aussitôt le marché aux stocks subit une forte dépression. Les parts baissèrent régulièrement de jour en jour jusqu'à ce qu'enfin elles tombèrent de 280 à 225.

Dans cet intervalle les besoins du commerce se firent sentir plus vivement. La récolte arriva sur les marchés. Il fallut de l'escompte. Les banques profitèrent de l'aloï qui leur permettait de prêter sur la garantie des stocks des autres institutions. La baisse continuant, la marge s'effaça et les prêteurs se trouvèrent dans l'impossibilité morale de réaliser à moins de réaliser à perte.

La situation peut se peindre en deux mots : Les banques ont avancé de très fortes sommes sur les stocks. Ceux-ci ont subi une forte dépréciation et les prêteurs n'osent réclamer la rentrée des fonds, dans la crainte de ne pouvoir réaliser leurs garanties sans subir une perte.

Aussi longtemps que cette disposition persistera, il sera inutile de s'attendre à une amélioration quelconque des affaires. Pour rétablir la facilité, il faut ou que les stocks montent ou que les détenteurs se décident à réaliser toute que coûte.

A ce sujet M. E. I. Barbeau, l'éminent caissier de la Banque d'Épargne, écrit au Pays une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

L'acte concernant les Banques passé durant la dernière session contient sans doute d'excellentes dispositions, mais à côté de celles-là il s'en trouve une à laquelle j'attribue en grande partie la difficulté de la situation. C'est celle qui permet aux banques de faire des avances sur le nantissement d'actions de ces institutions. La dernière loi, en permettant à nos institutions

monétaires de faire des avances de cette sorte, a privé le commerce de sommes considérables qui ont été employées à la spéculation; et la facilité avec laquelle on obtenait des fonds de cette manière a créé une fièvre d'agiotage qui a gagné toutes les classes. Depuis le négociant le mieux établi dont l'âge et de saines traditions auraient dû prévenir contre un tel oubli, jusqu'à l'humble employé de bureau aux maigres appointements, tous semblent s'y être livrés avec une espèce d'acharnement. Mais aussi, comme toutes les choses violentes, ça n'a eu qu'un temps et un temps bien court. Le moment de la réaction est arrivé. Les remboursements ont été demandés, et pour les effectuer il a fallu encombrer la place de ces actions de banque et les forcer ainsi à tomber aux prix où nous les voyons aujourd'hui.

Si vous ajoutez à ce que je viens de vous indiquer comme cause principale de la gêne actuelle, le fait que ceci coïncide avec l'action de la Banque d'Angleterre qui, pour arrêter le flot énorme d'espèces se dirigeant vers l'Allemagne, a augmenté son taux d'intérêt de deux et demi à cinq par cent en moins de quinze jours, et que la demande locale de fonds pour payer les droits d'importations et alimenter le commerce des céréales, plus actif qu'à l'ordinaire, cet automne, vous aurez, je crois, plus qu'il n'en faut pour faire comprendre à quoi il faut s'en tenir pour expliquer les causes de nos embarras. Justement alors que nos institutions devraient être en mesure de satisfaire aux demandes si légitimes du commerce, elles se trouvent avoir en portefeuille des promesses qu'elles n'osent demander avec instance, de crainte d'amener une dépréciation dans les valeurs qu'elles tiennent en nantissement et qui les mettraient à découvert en effaçant ce qu'on appelle, en agio, les marges. Voilà donc le mal et je le signale; et je ne crains pas de dire que c'est tout aussi répréhensible pour une banque de faire des avances sur les actions d'une autre banque que ce le serait de lui permettre de devenir actionnaire elle-même ou associée dans une maison de commerce; et je voudrais que quelqu'un plus autorisé que moi attirât l'attention de nos hommes d'état sur ce sujet dans le but d'amender la loi qui régit les banques, sur cette matière.

Il y a plus encore, cependant. Les Banques canadiennes disposent sur le marché de New-York d'une somme totale de plus de \$12,000,000. Sur ce chiffre la Banque de Montréal compte pour \$9,600,000. Il est bien vrai que depuis plusieurs années ce chiffre n'a guère varié. Mais nous demandons candidement si dans une circonstance comme celle que nous subissons le patriotisme ne leur ferait point un devoir de jeter sur le marché de Montréal une partie au moins des fonds disponibles à New-York?

Le Parlement accorde des privilèges spéciaux aux banques. Ce doit être, non seulement dans les intérêts des actionnaires, mais encore dans celui du commerce du Pays qu'elles sont destinées à aider de toutes leurs forces. Quelques millions de plus en circulation feraient le plus grand bien et faciliterait grandement les immenses transactions qui se font toujours en automne.

Voici en total le calcul de l'actif et du passif des Banques d'Ontario et Québec réunies

Capital autorisé	\$49,666,666
Capital souscrit	33,433,826
Capital payé	37,240,131
ACTIF.	
Espèces	\$5,871,668
Billets du gouvernement	5,239,889
Billets et traites des autres banques	3,271,079
Du pur d'autres banques du Canada	1,801,694
Du pur des banques en dehors du Canada	12,674,289
Stocks du gouvernement	1,559,537
Prets du gouvernement	1,219,821
Prets a. x Corporations	1,194,844
Billets escomptés convertis	85,480,166
Billets escomptés sur garanties	1,023,746
Billets dus sur avances	791,830
Propriétés immobilières	1,649,639
Divers des banques	2,232,113
Divers	2,232,113
Total de l'Actif	\$125,041,921

PASSIF.	
Billets en circulation	- - - - -
Dépôts du gouvernement remboursables	\$21,210,017
A demande	3,348,719
Do do après avis	5,945,667
Autres dépôts payables après avis	19,322,219
Autres dépôts payables à demande	25,039,472
Billets sans garanties	1,084,026
Do aux banques du Canada	250,488
Do do hors du Canada	3,044,424
Divers	40,416

Total du passif - - - - - \$79,001,622

CIRCULATION.	
Billets de Banques	- - - - - \$21,210,017
Billets du gouvernement	8,330,900

Total des billets en circulation - \$29,540,917

Pour leur remboursement, s'il était exigé, les banques ne pourraient disposer que de \$5,871,668.

Nous croyons cette proportion insuffisante pour maintenir la confiance, et si les banques sont consciencieuses de leurs intérêts, elles fortifieront leur réserve en espèces. C'est le seul moyen de parer aux éventualités, qui ne paraissent pas probables, mais qui sont toujours possibles.

LES CANAUX DU CANADA.

CANAL BEAUCHARNOIS.

Le canal Beaucharnois était la suite inévitable du canal Lachine et des améliorations de la navigation intérieure. Il fut construit pour racheter les rapides appelés "Les Cascades," "des Cèdres" et "du Côteau," sur un parcours de 7 milles, et créer une navigation sûre entre les lacs St. Louis et St. François.

Au début du commerce canadien, les esprits les plus clairvoyants ne soupçonnaient pas les progrès qu'il ferait avant un demi-siècle. Quatre canaux fort courts permettaient aux bateaux portant trente barils de farine de passer du Lac St. François dans le Lac St. Louis. Plusieurs améliorations secondaires furent faites sur cette partie de la ligne de navigation du St. Laurent à mesure que les exigences du commerce le demandaient; mais vers 1833, la question acquit une importance tellement pressante que le gouvernement du Bas-Canada nomma des commissaires pour étudier toutes les questions relatives à la navigation du St. Laurent entre Lachine et Cornwall. M. Mills, ingénieur des commissaires, soumit plusieurs plans basés sur les dimensions adoptées pour le canal de Cornwall, et son rapport fut renvoyé à un comité spécial de la Chambre, lequel l'approuva et recommanda à un crédit de \$960,000 pour exécuter ses recommandations, qui consistaient à établir de courts canaux aux trois rapides et à utiliser le fleuve dans les intervalles.

Toutefois, il ne fut pas donné suite à ce rapport, qui fut suivi de deux autres dans le même but, l'un de M. A. Stevenson, en 1834, l'autre de MM. Stevenson et Baird, en 1835. En 1839, le colonel Philpotts, déjà mentionné, recommandait, pour des raisons stratégiques, un canal sur le côté nord du fleuve, tout en admettant qu'un canal sur le côté sud coûterait probablement moins.

Le premier acte décisif de la législature, à la suite des rapports ci-dessus, est mentionné dans un mémoire soumis au Bureau des Travaux Publics en 1841, après l'union des deux provinces, et recommandait que la somme de \$1,023,600 fût affectée à la construction d'un canal qui servirait à éviter les trois rapides, d'après les dessins tracés par M. Mills

en 1834 pour trois courtes sections de canal sur le côté nord du fleuve.

Au mois de février 1842, l'ingénieur-en-chef des Travaux Publics fit rapport en faveur d'un canal sur la rive sud, se basant principalement sur ce que ce canal serait plus court que tous les autres, indépendamment de tous les cours d'eau, des crues de l'Ottawa, et conséquemment navigable, chaque saison, deux ou trois semaines de plus que le canal proposé par la rive nord. La question du tracé du canal fut donc sérieusement discutée devant un comité du parlement, mais ce ne fut que durant l'été de 1842 que des contrats furent passés pour sa construction presque sur la ligne indiquée en 1834 par M. Stevenson.

Le canal fut ouvert vers l'époque de la clôture de la navigation, en 1845, mais on constata alors que son entrée supérieure était défectueuse, son chenal sinueux, pas assez profond dans les sécheresses et sujet à des contre-courants. D'autres difficultés se présentaient encore, et d'années en années, jusqu'à une date très récente, des barrages, déversoirs-régulateurs et digues furent érigés à grands frais par le gouvernement pour faciliter la circulation sur le canal. Quant au tracé, les opinions ont toujours été très partagées depuis l'origine des travaux jusqu'à ce jour; bien des gens prétendent que, pour des raisons stratégiques, le canal aurait dû être établi sur le côté nord, d'autres veulent que sa présente position soit la plus naturelle, — mais la discussion de cette question serait oiseuse.

Voici les dimensions actuelles de ce canal :

Longueur	- - - - -	11½ milles marins.
Nombre d'écluses	- - - - -	9
Dimensions des écluses	- - - - -	200 × 45 pieds.
Ascension totale par les écluses	- - - - -	83½ "
Hauteur de l'eau sur les seuils	- - - - -	9 "
Largeur du canal au fond	- - - - -	80 "
" " à la surface de l'eau	- - - - -	120 "
Coût total jusqu'au 1er juillet 1867,	\$1,011,424.11.	

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE.

Nous recommandons à l'attention spéciale des chambres de commerce la lettre suivante que vient de leur adresser M. W. J. Patterson, secrétaire de la chambre de commerce de la Puissance :—

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE, Bureau du Secrétaire.

MONTRÉAL, 2 Novembre 1871.

MONSIEUR.—Comme plusieurs questions d'une grande importance ont déjà été mentionnées comme sujets de discussion durant la seconde session annuelle de la chambre de commerce de la Puissance, qui aura lieu à Ottawa, mercredi, le 17 janvier 1872 et les jours suivants, j'ai reçu instruction du Président et du Conseil Exécutif de prier votre chambre de saisir une prochaine occasion de considérer quels sujets pourraient être nommés à la considération de cette chambre, et s'il y aura à leur propos quelques mémoires écrits.

Je dois dire aussi qu'il est très désirable que les délégués des diverses chambres soient bientôt élus et que leurs noms me soient transmis sans délai. Suivant l'article II, section I de la constitution, la base de la représentation est comme suit :—Chaque association aura droit à un délégué, si elle compte 40 membres à deux délégués, à trois si elle compte quatre-vingts membres, à quatre si elle en compte cent-cinquante, et à

un autre délégué pour chaque cent membres additionnels.

Les avis spéciaux ordinaires vous seront transmis en temps convenable; mais cette circulaire préliminaire vous est adressée afin que le programme officiel puisse être donné aussi complet que possible, adressé à chaque chambre et aux délégués à temps pour être bien considéré avant l'assemblée annuelle.

Je suis,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. E. PATTERSON.

Secrétaire de la Chambre de Commerce de la Puissance.

PROCÉDÉ LABRÈCHE VIGER POUR LA FABRICATION DE L'ACIER.

(De la Nation.)

On a vu, dans une de nos lettres de Québec, qu'on allait commencer à y mettre ce procédé en opération sur un grand échelle. Nos lecteurs aimeront sans doute à savoir en quoi il consiste, ses applications, et l'influence qu'il peut exercer sur l'avenir de l'industrie en Canada.

Tous ceux qui ont un peu étudié la chimie métallurgique verront la différence qu'il y a entre la fonte, le fer et l'acier. Le fer pur ne renferme aucune parcelle de charbon; l'acier en contient une partie sur 100 et la fonte 5 sur 100.

On voit de suite que pour faire du fer avec de la fonte, il faut lui en ôter seulement les trois quarts. On y arrive en brûlant le charbon que l'on veut éliminer.

Dans les procédés métallurgiques seuls en usage jusque dans ces dernières années, on commençait d'abord par requière d'abord le minerai en fonte dans un haut fourneau. Pour requière cette fonte en acier, on la mettait dans un four à puddler, où elle était chauffée assez pour permettre la combustion de son charbon par l'oxygène de l'air qu'on faisait pénétrer dans le fourneau.

On avait ainsi du fer plus ou moins pur. On se procurait aussi le fer directement avec le minerai, sans requière celui-ci en fonte, au moyen de la forge catalane. Celle-ci ressemble à une forge ordinaire. Dans le haut fourneau, le minerai est réduit en fonte, parcequ'après avoir été par la chaleur séparé des matières avec lesquelles il est combiné, il passe à travers une couche de charbon avant d'arriver au creuset, et se l'unit à cause de l'affinité qui existe entre eux. Le creuset de la forge catalane est disposé de manière à empêcher le contact entre le fer et le charbon; de sorte que le fer y arrive pur. Tel est l'appareil dont se sert M. Molson à Moisie.

Qu'on ait obtenu le fer directement du minerai au moment de la forge catalane; ou bien, qu'après avoir réduit le minerai en fonte dans le haut fourneau, on convertisse la fonte en fer par le puddlage, on se procure toujours l'acier avec le fer, en lui donnant une partie de charbon. Si l'on se l'est procuré par le puddlage, on lui redonne donc une partie du charbon, qu'on lui a ôtée. Pour donner ou redonner ainsi au fer le charbon qui lui est nécessaire, on le fait chauffer dans de la poussière de charbon.

L'acier ainsi obtenu s'appelle acier de cimentation. Il a le défaut de n'être pas homogène: la surface des barres est nécessairement beaucoup plus aciérée que le centre. Pour obtenir l'acier homogène dont on a besoin pour plusieurs fins industrielles, on fond l'acier de cimentation, puis on passe cet acier fondu (cast steel) sous marteau pour en faire de l'acier malléable.

Le nombre des opérations que nous venons de voir, les appareils coûteux qu'elles exigent, les dépenses énormes de combustible et de main d'œuvre qu'elles entraînent, expliquent le prix si élevé de l'acier comparativement à la fonte, et même au fer malléable.

Cependant l'acier est une des formes sous lesquelles le fer a le plus grand nombre d'applications dans l'art et l'industrie. On a donc

dû naturellement chercher des procédés plus directs, et par conséquent plus économiques, pour la fabrication.

Nous n'avons pas l'intention de les faire connaître ici. Nous dirons seulement un mot de celui qui a obtenu le plus grand succès, et reçoit aujourd'hui le plus d'applications: nous voulons parler du procédé *Bessemer*.

Voici en quoi il consiste. Dans une immense cornue suffisamment réfractaire, et pouvant contenir quatre ou cinq tonnes de métal, on introduit de la fonte en fusion au moyen d'une puissante soufflerie, on fait ensuite passer un courant d'air froid à travers la masse de fonte. L'oxygène de l'air brûle l'excès de charbon de la fonte, et n'en laisse qu'un peu moins d'un pour 100, ce qu'on reconnaît à la couleur de la flamme qui s'échappe de la cornue.

On obtient ainsi un métal qui tient le milieu entre le fer et l'acier, ayant plus de charbon que le premier, et moins que le second. Ce métal est d'une immense utilité pour une foule de cas où il faut un métal plus résistant que le fer, mais moins cassant que le véritable acier. On en fait surtout des lisses de chemin de fer, qui durent beaucoup plus que celles en fer laminé. C'est de cet acier que seront faites les lisses de l'Intercolonial. C'est de lui, croyons-nous, que sont faites les plaques de la coque du *Canada*, appartenant à la compagnie du Richelieu. On en fait aussi de la tôle à bouilloires de machines à vapeur.

Le procédé *Bessemer* est donc une grande découverte industrielle. Mais il ne sert qu'à certaines fins: il n'est pas direct, puisqu'il suppose la conversion préalable du minerai en fonte. Il restait donc à trouver un procédé pour obtenir directement du minerai, non pas de la fonte, ni du fer, mais de l'acier fondu, *cast steel*. Un grand nombre de métallurgiques, en Europe et en Amérique, ont cherché à y parvenir. Plusieurs ont réussi à faire des convertes métallurgiques très-précieuses. Tels sont en Europe MM. Sieman et Martin, en Amérique M. Ellershausen et M. Leikie d'Acton. Mais aucun n'est parvenu à obtenir ce qu'il voulait.

L'abandon de l'intervention des banquiers dans le paiement du quatrième demi-milliard d'indemnité de guerre payé par la France à la Prusse, constitue en somme une économie de 11 millions de francs pour le trésor français.

Nous avons beaucoup de plaisir à recommander la maison d'agence de M. George E. Mayrand dont on trouve l'annonce dans la colonne des courtiers, on ne saurait s'adresser à une maison plus sûre et plus honorable.

Nous avons reçu de MM. J.-B. Rolland et Fils leur almanach commercial, agricole et historique pour 1872.

Il contient une multitude d'informations utiles.

LE SUCRE.

(Suite et fin.)

30. SUCRE RAFFINÉ. *Refined Sugar*.—C'est le sucre obtenu dans toute sa pureté par l'opération du raffinage. A l'état de pureté, le sucre est blanc, plus ou moins sonore et dur, suivant les circonstances qui ont accompagné sa cristallisation. La couleur blanche opaque qu'il présente ordinairement, provient de la confusion des cristaux dont on empêche la configuration régulière; car lorsqu'on les laisse se former en liberté, le sucre est transparent et d'une teinte légèrement ombrée; les cristaux offrent la forme d'un prisme tétraèdre, ayant un rhombe pour base. Sa pesanteur spécifique est de 1,606. Le sucre cristallisé peut acquérir un degré de dureté considérable; mais comme il est toujours très cassant, il peut être facilement réduit en poudre extrêmement fine; sa saveur est sensiblement modifiée par la pulvérisation

et le râpage. Il est inaltérable à l'air, à moins que l'atmosphère ne soit très chargée d'humidité; alors il en absorbe un peu. Il se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide, et en toutes proportions dans l'eau bouillante; il est soluble dans l'alcool étendu, insoluble à froid dans l'alcool anhydre. Ses masses produisent par le choc, dans l'obscurité, des lueurs phosphorescentes.

L'acide sulfurique concentré décompose le sucre avec beaucoup de rapidité et le charbonne. L'acide nitrique forme avec le sucre des acides malique et oxalique; le chlore, la potasse et la soude le transforment aussi en acide oxalique. La chaux donne naissance à plusieurs combinaisons plus ou moins solubles, mais qui toutes sont amères. Le sucre subit alors des modifications qui altèrent partiellement ses propriétés cristallisables. Il se combine aussi sans altérations notables, avec beaucoup d'oxydes métalliques.

La composition élémentaire du Sucre est :

EN POTS.	EN VOLUME.	
Gay-Lussac et Thénard.	Berzelius.	
Carbone.....	42,47	12
Oxygène.....	50,63	10 -
Hydrogène....	6,90	21

Les qualités du Sucre raffiné varient beaucoup selon les matières employées et la différence des procédés de fabrication; les produits sont en pains coniques de divers poids de grammes. La cassure de ces pains, grenue et cristalline, ressemble beaucoup à celle du marbre blanc; on l'appelle *cassure saccharoïde*; c'est le résultat d'une cristallisation confuse. Les plus beaux Sucres raffinés doivent être d'une blancheur de neige, d'un grain fin, brillant et frappé avec le dos de la main, doit rendre un son clair semblable à celui d'un vase non fêlé. Sa saveur doit être douce et agréable, sans trace d'arome étranger; enfin, se fondant dans l'eau, il ne doit déposer aucun résidu.

On distingue quatre sortes principales de Sucre raffiné; ce sont :

1o. Les quatre cassons, pains de 5 à 7 kilogrammes, blanchis jusqu'à la pointe, et de nuances et qualités différentes, suivant la nature de la matière première employée et l'habileté du fabricant. Ces sucres sont presque toujours fabriqués avec des sucres bruts, sans mélange de sirop. Le sucre de qualité supérieure, ou *royal*, est ordinairement le produit d'un second raffinage.

2o. Les lumps, gros pains de 10 à 15 kilogrammes, avec têtes, ou tronqués, mais presque entièrement blancs. On les fabrique avec les sirops verts et convertis des quatre cassons, fortifiés avec des sucres bruts de basse qualité. Les pains de sucres lumps sont livrés ouverts, c'est-à-dire simplement égouttés, ou fermés après en avoir retranché la tête, ou enfin *tachetés* de sirop.

3o. Les *bâtards*, gros pains semblables aux lumps, mais un peu plus forts et toujours tronqués. Ils sont moitié blancs et moitié jaunes; ils sont fabriqués avec les mêmes matières que les lumps, et ils n'en diffèrent que parce qu'ils ne reçoivent que deux terrages au lieu de quatre.

4o. Les *vergeuses*, pains de sucre entièrement jaunes, comme le sucre brut; ils sont le produit de la cuisson des sirops verts et convertis, des lumps et des *bâtards*. C'est toute la partie cristallisable que l'on a pu retirer.— Les *melasses* sont le sirop d'égout ou l'eau-mère des vergeuses.

Actuellement on prépare à Marseille, et ailleurs, des sucres tapés qui ont presque la blancheur du sucre raffiné. C'est du sucre de lumps terreux, incomplètement séchés, qu'on égrene et qu'on passe au travers d'un tamis métallique. On remplit comble de cette poudre humide des formes très lisses et pesantes en bronze épais d'un centimètre; un ouvrier robuste soulève et laisse retomber chaque forme pleine sur sa pointe arrondie. Ce choc, répété trois fois, suffit pour agglomérer fortement toute la masse, qui ne forme plus qu'un seul pain conique, qu'on sort de la forme et qu'on sèche à l'étuve. On fabrique ainsi des quantités considérables du sucre en pain, et l'on évite le déchet toujours assez notable qu'éprouvent tous les sucres à la refonte. C'est là un perfectionnement important.

Ce qu'on nomme en raffinerie le *rendement*, c'est la proportion des divers produits du raffi-

nage que pourra fournir une quantité donnée de sucre brut, en raison de sa qualité. C'est d'après ce rendement présumé que la loi autorise la restitution du droit payé à l'importation sur la matière qui ressort sous une autre forme. (*drawback*). L'estimation du rendement a éprouvé de vives controverses, et a donné le moyen à divers Etats d'accorder au travail des raffineurs une prime encourageante pour eux et pour les producteurs de sucre.

La prime à l'exportation des produits des raffineries, provenant des sucres bruts importés, est payée sur la représentation des acquits de paiement des douanes à l'entrée. Elle est proportionnelle à la quantité du droit payé, et suivant des dispositions particulières.

Le Sucre peut être obtenu en gros prismes transparents à 4 ou 6 pans, par l'évaporation lente dans une étuve d'une dissolution aqueuse rapprochée à 37° de l'aréomètre. Des fils tendus dans l'intérieur des cristallisoirs ou terrines facilitent la cristallisation. Ces cristaux, qu'on nomme vulgairement *Sucre candi* (*Sugarcandy*), ont une grande dureté; mais comme ils sont très cassants, il est facile de les réduire en poudre fine. Le Sucre candi est blanc, paille ou brun, selon que la matière première employée est le sucre raffiné, le sucre terre ou le sucre de l'Inde blanc, ou enfin le sucre brut ordinaire. Son usage principal en France est pour la fabrication des vins de Champagne mousseux et pour la confection des liqueurs fines. Le Sucre candi a été connu avant le sucre raffiné à cristallisation confuse.

Sous la faction d'une douce chaleur, le Sucre fond, se colore en jaune, puis en brun, répand un odeur piquante, se boursoffle et forme un liquide d'un brun rougeâtre, légèrement amer, incristallisable, risqué, désigné habituellement sous le nom de *caramel*, que l'on emploie pour diverses préparations culinaires.

La dissolution du Sucre rapprochée jusqu'à 30° de l'aréomètre est visqueuse et blanchâtre; elle porte le nom de *sirop*. Si l'on fait cuire le sirop jusqu'à ce qu'en en projetant un peu dans l'eau froide il se prenne en une masse consistante qui n'adhère plus aux dents, et qu'alors on le coule sur un marbre huilé, puis, quand il est en partie refroidi, qu'on le divise et qu'on le roule en petits cylindres, ou en petits morceaux, on obtient ce qu'on appelle du *sucre d'orge* (*Barley-sugar*). Ce nom vient de ce qu'autrefois on faisait cuire le sucre dans une décoction d'orge; mais cette pratique n'est plus usitée. Le *sucre de pommes* (*Apple-Sugar*) est préparé comme le sucre d'orge, si ce n'est qu'on ajoute un sirop un peu de gelée de pommes et de l'eau de fleur d'orange ou de l'essence de citron pour l'aromatiser. Cette sorte de sucre, d'abord transparente, finit par devenir opaque.

On obtient de la Betterave, racine de variétés de la Bette commune, *Beta vulgaris*, Lin. var. (*Chénopodées*), dont la culture a maintenant atteint une proportion considérable dans nos départements du Nord, notamment dans l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord, un sucre qui, après des améliorations successives, peut aujourd'hui rivaliser avec celui de la Canne par la perfection de sa fabrication. Les produits de ce végétal se distinguent difficilement de ceux de la Canne. Les deux industries rivales ont soulevé, depuis quelques années, des questions économiques du plus haut intérêt, tendant à équilibrer leurs avantages réciproques.

La variété préférée pour la Betterave est la *Beta alba*, ou Betterave blanche de Silésie. Une variété blanche à peau rose donne aussi de bons résultats. Ces variétés sont préférées, parce que leur chair est plus ferme, et que leur jus est plus riche en sucre; viennent ensuite la Betterave jaune et la Betterave rouge.

Les Betteraves deviennent très charnues par la culture, et atteignent un volume quelquefois très considérable.

Les Betteraves destinées à la fabrication du sucre sont arrachées depuis septembre jusqu'à novembre, immédiatement fabriquées, ou bien mises en réserve pour l'alimentation graduelle des usines. Le produit moyen d'un hectare de terre est de 25,000 kilogrammes.

L'extraction du sucre de la betterave ressemble beaucoup à celle du sucre de cannes. Seulement, le travail est plus soigné, et commande quelques différences à cause de la nature même du végétal et de la constitution de son jus. Les

HUILE D'OLIVE—

Bacigalupi, bout. par caisse.	2 80	3 00
Do. " " " " " " " "	3 25	3 50
Barton & Guestier, bout.	7 50	8 00
Do. " " " " " " " "	8 50	9 00
Puget " " " " " " " "	2 80	3 00
Do. " " " " " " " "	3 25	3 50
Possel " " " " " " " "	3 25	3 50
Do. " " " " " " " "	3 25	3 50
Plagniol " " " " " " " "	4 00	4 25
Do. " " " " " " " "	3 30	3 40
Do. en fûts " " " " " " " "	1 65	1 29

MELASSE—

Barbade " " " " " " " "	37 1/2	40
Centrifuge " " " " " " " "	22	24
Cuba " " " " " " " "	21	25
Demerara " " " " " " " "	35	36
Moscovade " " " " " " " "	32 1/2	35
Nouvelle Orléans " " " " " " " "	Manque	
Porto Rico " " " " " " " "	35	37 1/2
Terrée " " " " " " " "	29	21

MARINADES—

Cross et Blackwell " " " " " " " "	2 60	2 70
Joyce " " " " " " " "	1 80	1 90
Thin " " " " " " " "	1 80	1 90
Pigott " " " " " " " "	1 70	1 80

PATES—

Vernajelle de Marseille " " " " " " " "	11 1/2	12
Do. Bordenaux " " " " " " " "	12 1/2	13
Macaroni Marseille " " " " " " " "	12 1/2	12
Do. Bordenaux " " " " " " " "	12 1/2	13
Sagon " " " " " " " "	5 1/2	6
Tapioca " " " " " " " "	7	7 1/2

RIZ—

De Patna " " " " " " " "	4 25	4 40
Rangoon " " " " " " " "	4 25	4 40
Arracan " " " " " " " "	4 40	4 50

SAVON—

De Castille " " " " " " " "	8 1/2	9
Brown Windsor " " " " " " " "	14	18
Liverpool " " " " " " " "	3 1/2	4

SUCRES—

Centrifuge " " " " " " " "	Manque	
Moscovade " " " " " " " "	8 1/2	9
De Cuba " " " " " " " "	8 1/2	8 1/2
Demerara " " " " " " " "	Manque	
Porto Rico " " " " " " " "	9	9 1/2
Raffiné Ecossais " " " " " " " "	8 1/2	9 1/2
Do. Anglais blanc " " " " " " " "	11 1/2	11 1/2
Do. en morceaux " " " " " " " "	12 1/2	12 1/2

SEL—

Gros de Liverpool " " " " " " " "	75	80
Fin " " " " " " " "	70	75
Factory Filled " " " " " " " "	1 40	1 50
Fin de Table " " " " " " " "	1 20	1 30
d'Hyères " " " " " " " "	Manque	

THE—

Gunpowder " " " " " " " "	80	90
Extra fin à choix " " " " " " " "	65	80
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	65	80
Commun à bon " " " " " " " "	45	65

SPÉCIAL—

Extra fin à choix " " " " " " " "	65	75
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	65	75
Commun à bon " " " " " " " "	35	55

YOUNG HYSON—

Extra fin à choix " " " " " " " "	80	90
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	80	89
Commun à bon " " " " " " " "	40	60

HYSON—

Extra fin à choix " " " " " " " "	60	70
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	50	61
Commun à bon " " " " " " " "	40	50

JAPONAIS—

Extra fin à choix " " " " " " " "	65	70
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	50	65
Commun à b. n. " " " " " " " "	40	50

TWANKAY—

Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	35	45
Commun à bon " " " " " " " "	25	35

SORCHONG AND COUGOU—

Extra fin à choix " " " " " " " "	65	80
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	45	55
Commun à bon " " " " " " " "	35	45

OU LONG—

Extra fin à choix " " " " " " " "	60	70
Bon ordinaire à bon " " " " " " " "	50	60
Commun à bon " " " " " " " "	40	50

VINAIGRE—

Do Bordenaux " " " " " " " "	35	47 1/2
Marseille " " " " " " " "	32 1/2	35
Malt " " " " " " " "	32 1/2	40
Bohman " " " " " " " "	190	20

DIVERS—

Bleu de Cooney, billes " " " " " " " "	14	17
Do. do. boutons " " " " " " " "	5 1/2	6
Do. Victoria Laundry " " " " " " " "	12 1/2	13
Briques de Bath " " " " " " " "	2 1/2	30
Bouteilles Française à vin, p. grosse.	Manque	
Do. Anlais à bière " " " " " " " "	5 00	5 25
Do. Champagne do. " " " " " " " "	Manque	
Do. Anglais à porter " " " " " " " "	4 50	4 75
Anis " " " " " " " "	12 1/2	13
Bouchons à Bière " " " " " " " "	25	35
Do. à Soda " " " " " " " "	35	40
Do. à Vin " " " " " " " "	65	1 00
Colle forte Anglais " " " " " " " "	15	17
Picelle de couleur " " " " " " " "	2 1/2	30
Houard de Lewis " " " " " " " "	1 90	2 00
Do. Winslow Jones " " " " " " " "	1 70	1 80
Graine de canaries " " " " " " " "	3 1/2	4
Do. chanvre " " " " " " " "	4 1/2	5

Gelatine de Cox, No. 1 " " " " " "	1 00	1 10
Do. No. 2 " " " " " "	1 50	1 60
Do. No. 3 " " " " " "	1 90	2 00
Mine de Poêle " " " " " " " "	2 10	2 25
Sardines à l'Huile, 4-boite " " " "	15	26
Do. " " " " " " " "	16	27
Pipes de Plâtre " " " " " " " "	75	90
Sucre Candi Blanc " " " " " " " "	15	16
Do. Jaune " " " " " " " "	14	15
Do. Brun " " " " " " " "	14	15

Productions du Canada et Manufacture Indigene.

Anis " " " " " " " "	0 12 1/2	0 13
Allumettes Pddy " " " " " " " "	4 30	5 10
Becket " " " " " " " "	4 25	4 50
Béique " " " " " " " "	4 25	4 50
Balais en laiton, No. 0* " " " " " "	4 00	4 00
Do. No. 0 " " " " " " " "	3 30	3 30
Do. No. 1 " " " " " " " "	5 15	5 15
Do. No. 2 " " " " " " " "	3 05	3 05
Do. No. 3 " " " " " " " "	2 35	2 35
Do. No. 4 " " " " " " " "	2 00	2 00
Do. No. 5 " " " " " " " "	2 15	2 15
Do. No. 6 " " " " " " " "	1 75	1 75
Do. No. 7 " " " " " " " "	3 60	3 60
Do. No. 8 " " " " " " " "	3 00	3 00
Do. No. 9 " " " " " " " "	2 65	2 65
Do. No. 10 " " " " " " " "	2 50	2 50
Do. No. 11 " " " " " " " "	2 00	2 00
Do. No. 12 " " " " " " " "	2 00	2 00
Biscuits à la Reine " " " " " " " "	0 15	0 15
Do. au Vin " " " " " " " "	0 00	0 00
Do. Sucriés " " " " " " " "	0 7 1/2	0 08 1/2
Do. Pie-Xie " " " " " " " "	0 9	0 12 1/2
Do. Mélés " " " " " " " "	0 15	0 15
Brosses à plancher " " " " " " " "	1 00	2 50
Do. à soulier " " " " " " " "	0 60	1 50
Do. à mine " " " " " " " "	1 00	1 50
Barley ordinaire d'Opilvie " " " " " " " "	5 60	5 60
Do. perlé " " " " " " " "	9 00	9 00
Do. ordinaire de Quebec " " " " " " " "	4 50	4 75
Cire blanche " " " " " " " "	0 60	0 65
Do. jaune " " " " " " " "	0 25	0 28
Cirage, No. 1 " " " " " " " "	2 50	2 50
Do. No. 2 " " " " " " " "	3 00	3 00
Do. No. 3 " " " " " " " "	4 00	4 00
Chandelle Paraffine blanche, par lb. colorée " " " " " " " "	25	27 1/2
Do. " " " " " " " "	27 1/2	30
Do. " " " " " " " "	30 1/2	33
Do. " " " " " " " "	33 1/2	36
Do. " " " " " " " "	36 1/2	39
Do. " " " " " " " "	39 1/2	42
Do. " " " " " " " "	42 1/2	45
Do. " " " " " " " "	45 1/2	48
Do. " " " " " " " "	48 1/2	51
Do. " " " " " " " "	51 1/2	54
Do. " " " " " " " "	54 1/2	57
Do. " " " " " " " "	57 1/2	60
Do. " " " " " " " "	60 1/2	63
Do. " " " " " " " "	63 1/2	66
Do. " " " " " " " "	66 1/2	69
Do. " " " " " " " "	69 1/2	72
Do. " " " " " " " "	72 1/2	75
Do. " " " " " " " "	75 1/2	78
Do. " " " " " " " "	78 1/2	81
Do. " " " " " " " "	81 1/2	84
Do. " " " " " " " "	84 1/2	87
Do. " " " " " " " "	87 1/2	90
Do. " " " " " " " "	90 1/2	93
Do. " " " " " " " "	93 1/2	96
Do. " " " " " " " "	96 1/2	99
Do. " " " " " " " "	99 1/2	102
Do. " " " " " " " "	102 1/2	105
Do. " " " " " " " "	105 1/2	108
Do. " " " " " " " "	108 1/2	111
Do. " " " " " " " "	111 1/2	114
Do. " " " " " " " "	114 1/2	117
Do. " " " " " " " "	117 1/2	120
Do. " " " " " " " "	120 1/2	123
Do. " " " " " " " "	123 1/2	126
Do. " " " " " " " "	126 1/2	129
Do. " " " " " " " "	129 1/2	132
Do. " " " " " " " "	132 1/2	135
Do. " " " " " " " "	135 1/2	138
Do. " " " " " " " "	138 1/2	141
Do. " " " " " " " "	141 1/2	144
Do. " " " " " " " "	144 1/2	147
Do. " " " " " " " "	147 1/2	150
Do. " " " " " " " "	150 1/2	153
Do. " " " " " " " "	153 1/2	156
Do. " " " " " " " "	156 1/2	159
Do. " " " " " " " "	159 1/2	162
Do. " " " " " " " "	162 1/2	165
Do. " " " " " " " "	165 1/2	168
Do. " " " " " " " "	168 1/2	171
Do. " " " " " " " "	171 1/2	174
Do. " " " " " " " "	174 1/2	177
Do. " " " " " " " "	177 1/2	180
Do. " " " " " " " "	180 1/2	183
Do. " " " " " " " "	183 1/2	186
Do. " " " " " " " "	186 1/2	189
Do. " " " " " " " "	189 1/2	192
Do. " " " " " " " "	192 1/2	195
Do. " " " " " " " "	195 1/2	198
Do. " " " " " " " "	198 1/2	201
Do. " " " " " " " "	201 1/2	204
Do. " " " " " " " "	204 1/2	207
Do. " " " " " " " "	207 1/2	210
Do. " " " " " " " "	210 1/2	213
Do. " " " " " " " "	213 1/2	216
Do. " " " " " " " "	216 1/2	219
Do. " " " " " " " "	219 1/2	222
Do. " " " " " " " "	222 1/2	225
Do. " " " " " " " "	225 1/2	228
Do. " " " " " " " "	228 1/2	231
Do. " " " " " " " "	231 1/2	234
Do. " " " " " " " "	234 1/2	237
Do. " " " " " " " "	237 1/2	240
Do. " " " " " " " "	240 1/2	243
Do. " " " " " " " "	243 1/2	246
Do. " " " " " " " "	246 1/2	249
Do. " " " " " " " "	249 1/2	252
Do. " " " " " " " "	252 1/2	255
Do. " " " " " " " "	255 1/2	258
Do. " " " " " " " "	258 1/2	261
Do. " " " " " " " "	261 1/2	264
Do. " " " " " " " "	264 1/2	267
Do. " " " " " " " "	267 1/2	270
Do. " " " " " " " "	270 1/2	273
Do. " " " " " " " "	273 1/2	276
Do. " " " " " " " "	276 1/2	279
Do. " " " " " " " "	279 1/2	282
Do. " " " " " " " "	282 1/2	285
Do. " " " " " " " "	285 1/2	288
Do. " " " " " " " "	288 1/2	291
Do. " " " " " " " "	291 1/2	294
Do. " " " " " " " "	294 1/2	297
Do. " " " " " " " "	297 1/2	300
Do. " " " " " " " "	300 1/2	303
Do. " " " " " " " "	303 1/2	306
Do. " " " " " " " "	306 1/2	309
Do. " " " " " " " "	309 1/2	312
Do. " " " " " " " "	312 1/2	315
Do. " " " " " " " "	315 1/2	318
Do. " " " " " " " "	318 1/2	321
Do. " " " " " " " "	321 1/2	324
Do. " " " " " " " "	324 1/2	327
Do. " " " " " " " "	327 1/2	330
Do. " " " " " " " "	330 1/2	333
Do. " " " " " " " "	333 1/2	336
Do. " " " " " " " "	336 1/2	339
Do. " " " " " " " "	339 1/2	342
Do. " " " " " " " "	342 1/2	345
Do. " " " " " " " "	345 1/2	348
Do. " " " " " " " "	348 1/2	351
Do. " " " " " " " "	351 1/2	354
Do. " " " " " " " "	354 1/2	357
Do. " " " " " " " "	357 1/2	360
Do. " " " " " " " "	360 1/2	363
Do. " " " " " " " "	363 1/2	366
Do. " " " " " " " "	366 1/2	369
Do. " " " " " " " "	369 1/2	372
Do. " " " " " " " "	372 1/2	375
Do. " " " " " " " "	375 1/2	378
Do. " " " " " " " "	378 1/2	381
Do. " " " " " " " "	381 1/2	384
Do. " " " " " " " "	384 1/2	387
Do. " " " " " " " "	387 1/2	390
Do. " " " " " " " "	390 1/2	393
Do. " " " " " " " "	393 1/2	396
Do. " " " " " " " "	396 1/2	399
Do. " " " " " " " "	399 1/2	402
Do. " " " " " " " "	402 1/2	405
Do. " " " " " " " "	405 1/2	408
Do. " " " " " " " "	408 1/2	411
Do. " " " " " " " "	411 1/2	414
Do. " " " " " " " "	414 1/2	417
Do. " " " " " " " "	417 1/2	420
Do. " " " " " " " "	420 1/2	423
Do. " " " " " " " "	423 1/2	426
Do. " " " " " " " "	426 1/2	429
Do. " " " " " " " "	429 1/2	432
Do. " " " " " " " "	432 1/2	435
Do. " " " " " " " "	435 1/2	438
Do. " " " " " " " "	438 1/2	441
Do. " " " " " " " "	441 1/2	444
Do. " " " " " " " "	444 1/2	447
Do. " " " " " " " "	447 1/2	450
Do. " " " " " " " "	450 1/2	453
Do. " " " " " " " "	453 1/2	456
Do. " " " " " " " "	456 1/2	459
Do. " " " " " " " "	459 1/2	462
Do. " " " " " " " "	462 1/2	465
Do. " " " " " " " "	465 1/2	468
Do. " " " " " " " "	468 1/2	471
Do. " " " " " " " "	471 1/2	474
Do. " " " " " " " "	474 1/2	477
Do. " " " " " " " "	477 1/2	480
Do. " " " " " " " "	480 1/2	483
Do. " " " " " " " "	483 1/2	486
Do. " " " " " " " "	486 1/2	489
Do. " " " " " " " "	489 1/2	4

Fabricants de Chaussures.

N. VALOIS & CIE,
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES, EN GROS,
 26 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER,
 MONTREAL.

NARCISSE VALOIS. JUDE VALOIS.

G. BOIVIN,
FABRICANT DE CHAUSSURES
EN GROS
 No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL,
 Vend à meilleur marché, pour argent comptant, que
 partout ailleurs.
 Uno virito de la part de messieurs les mar-
 chands est respectueusement sollicitée dans notre
 intérêt mutuel.

JOSEPH VALADE,
IMPORTATEUR ET
MARCIAND DE BOTTES ET SOULIERS,
 123 RUE NOTRE DAME,
 Coin de la Rue Gosford, Montréal.
 On trouve à ce magasin un assortiment très com-
 plet et très varié dans toutes les branches qui con-
 stituent le commerce de chaussures.
 On sollicite une visite.

G. L. ROLLAND,
MANUFACTURE DE CHAUSSURES DE LA
PUISSANCE, 433 RUE ST. PAUL, MONT-
REAL. Bâtisse des Sœurs.

D. REES & CIE.
FABRICANTS DE SALAISONS ET COMESTI-
BLES,
 INSPECTEURS DE
 BOEUF, LARD ET BEURRE.
 COMMISSIONNAIRE, Etc.
 46, 48 & 50 Rue Des Sœurs Grises, MONTREAL.

Pharmaciens.

AVIS AUX MARCHANDS.

NOUS engageons les Marchands qui visitent Mont-
 réal pour leurs achats de Drogues, de Médecines,
 etc., à vouloir bien nous voir avant d'acheter ail-
 leurs. Des avantages tout particuliers leurs seront
 réservés.

PICHAULT & FILS,
 Pharmaciens Droguistes,
 73 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.

LE SOTHÉRIEN

PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.

DIPLOMÉ.

Préparé par le Dr. POUTIER, de la Faculté
 de Paris.

CE NOUVEAU REMÈDE, résultat de longues
 recherches et d'expériences multipliées est
 souverain contre les maladies des voies respiratoires,
 ces affections cruelles et terribles considérées jusqu'
 à ce jour comme incurables.

Depuis qu'il a commencé d'être en usage, des cures
 rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et
 un nombre considérable de certificats sont venus
 attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une
 plus grande extension et bientôt il sera universelle-
 ment connu.

Ce remède agit dans les maladies anciennes comme
 dans les maladies nouvelles; son administration est
 des plus simples et exempte de tout inconvénient.

Il guérit Asthme, Consomption, Bronchite, Toux
 nerveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations du Poirine
 et de Gorge, Insomnie, Palpitations de Cœur, Fai-
 blesse de Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable
 dissiper l'accès le plus rebelle en huit ou dix minutes,
 et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guéri-
 son des maladies énumérées.

Le Sothérien, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique
 se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.

On expédie contre remboursement ou contre un
 mandat sur la poste.

*N. B.—Le Sothérien, Papier Pulmonaire Ath-
 maticque étant brevété, toute contrefaçon sera pour-
 suivie suivant la loi.*

Dépôt Général—Pour la France, No. 14 rue de
 Castiglione, Paris; pour le Canada, chez le Dr.
 POTRIER, Chirurgien Dentiste, 15 rue St. Jean,
 Québec.

Agents, pour la Puissance du Canada.

EVANS, MERCER & CO.,
 Montréal.

Marchands de Poissons.

J. B. RENAUD & CIE,
MARCHANDS DE FLEUR ET PROVISIONS
 RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

POISSON ET HUILE.
 2,000 QRTS. HARENG DU LABRADOR.
 500 " MORUE VERTE.
 300 QTX. MORUE SECHE.
 300 DRAFTES MORUE VERTE.
 MAQUEREAU.

SAUMON, TRUITE, Etc., Etc.
 — AUSSI —
 HUILE DE MORUE, HUILE DE LOUP MARIN.

C. FRASER & CIE,
MARCHANDS DE POISSON,
 HUILES DE POISSON,

SEL DE LIVERPOOL.
 Etc., Etc.,
 375, RUE DES COMMISSAIRES,
 MONTREAL.

Marchands de Farines.

A. W. OGILVIE & CIE.
MARCHANDS DE
 FARINES, CEREALES, BARLEY, &c.
Moulin—ECLUSE ST. GABRIEL.
Bureau, — 36, 38 et 40, Rue des Enfants Trouvés,
MONTREAL.

BOYER, HUDON & CIE.,
Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,
MARCHANDS DE
 GRAINS ET FARINES,
 PROVISIONS ET EPICERIES,
 L. ALPHONSE BOYER,
 FERMIN HUDON, **MONTREAL.**
 CHARLES BOYER.

JAMES C. GORDON,
MARCHAND EN GROS DE POISSON DE
TOUTES SORTES,
 Frais, Salé, Fumé, Séché, Salé vert, en Saumure, et
 de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de
 MORUE et de LOUP MARIN, des célèbres HUI-
 LRES de MALPEQUE.
 FINNAN HADDIES toujours en mains.
Entrepot des Pêcheries Moisie—31 St. Nicholas,
MONTREAL.

HOSPICE LABELLE & CIE.,
MARCHANDS DE
 FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,
 No. 10, Rue du Port,
MONTREAL.

LAFRENTIÈRE & ST. ONGE,
MARCHANDS DE
 GRAINS, FARINES ET PROVISIONS,
 COMMISSIONNAIRES, etc.,
 205 RUE DES COMMISSAIRES,
MONTREAL.

KIRKWOOD & MORE,
MARCHANDS DE
 CEREALES, FARINES, POISSONS, et
 HUILES de POISSON,
 26 Rue des Enfants Trouvés,
MONTREAL.

F. X. ST. CHARLES & CIE.,
MARCHANDS DE FARINE
 ET PROVISIONS,
 9 & 10 RUE WILLIAM,
MONTREAL.
 F. X. ST. CHARLES. URBEL PICHE.

Scierie à Vapeur.

SCIERIES À VAPEUR

J. McD. CAMPBELL & CIE.
 Ci-devant **MOULINS DOUGLAS**
 472 Rue William, (McCord ouest.)
 Bois de service scié et plané à ordre.
J. McD. CAMPBELL. ALPH. HOULÉ

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

Distribuées.	MALLES.	Lovées.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
3.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00 6.45
3.30	Province d'Ontario... (a)	7.00 6.45
6.30	Rivière Ottawa par route.	6.00
	QUEBEC.	
	Québec, Trois-Rivières et	
	Sorel, par vapeur.....	5.15
	Québec, p. chemin de fer.	7.30 7.00
	Townships, C.F.T. Riv. Ar-	
8.00	thabaska et Riv. du Loup	7.00
2.00	St. Rémi et Hemmingford	2.00
8&11	St Hyacinthe et Sherbrooke	6.00 1.00
10.00	Do St. Jean et Rouse's Pt.	2.30
	Sheffield et la jonction du	
	chemin de fer Vt.....	2.00
	MALLES LOCALES.	
11.00	Beauharnois (route).....	6.00
11.00	Chambly (aussi 6 A. M.) et	
	St. Césaire.....	2.00
11.00	Contrecoeur, Varennes et	
	Verchères.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries	
	Ouest.....	10.30
10.00	Huntingdon.....	6.00 2.00
9.30	Laehine.....	6.00 2.00
10.00	St. Lambert.....	2.30
9.30	Laprairie.....	8.30 2.30
11.00	Longueuil.....	6.00 1.30
	N. Glasgow & St. Récollet.	7.00
	Terrebonne & St. Vincent.	7.00 3.00
8.30	Pointe St. Charles.....	8.30 5.00
	St. Laurent, St. Eustache,	
	Ste. Scholastique, et	
	Belle-Rivière.....	7.00
1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et	
	St. Thérèse.....	7.00
2.30	St. Jean & Station, St.	
	Armand.....	8.00 2.30
8&10	Trois-Rivières par la Rive	
	Nord.....	1.30
8.00	PROV. MARITIME.	
	N.-Brunswick et Isle P.E.	12&7
	Halifax, N.-E.....	12&7
	Les malles pour T.-Nouve	
	sont envoyées tous les	
	jours à Halifax, et de là	
	la transmission se fera	
	tous les vendredis alter-	
	natifs à partir du 2 Juin.	
	ETATS-UNIS.	
8&9	Boston et les Etats de la	
	Nour.-Angleterre, ex-	
8.10	cepté le Maine.....	8.00 2.15
8&9	New-York et les Etats du	
	Sup.....	24&7
8.30	Island Pond, Portland et	
	le Maine.....	12&7
	Etats de l'Ouest et du Pa-	
	cifique et Manitoba.....	7.00 6.45
	INDES OCCIDENTALES.	
	Lettres, etc., payées d'avance via N.-	
	York, sont expédiées chaque jour	
	à New-York d'où partent les au-	
	malles:	
	Pour Havano et Indes Occidentales	
	via Havano, tous les Jendis P. M.	2.15
	Pour St. Thomas, les Indes Occiden-	
	tales et Brésil, le 2ième jour de	
	chaque mois.	
	GRANDE BRETAGNE.	
	Par la ligne Canadienne... Vendredi...	7.00
	Par la ligne W. & G. via	
	New-York.....Lundi.....	7.00

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts
 de 5.45 à 8.30 P.M.

(b) do. ouverts jusqu'à 1.35 P.M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15
 minutes avant la fermeture des malles.
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à
 16.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M.
 Le Dimanche à 9.00 P.M.



FONDÉE EN 1778.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

Ce journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par, Ses articles de fonds hors ligne. Ses rapports commerciaux les plus complets. Ses dépêches télégraphiques les plus récentes. Ses nouvelles du jour les plus intéressantes. Ses comptes-rendus légaux les plus exacts. La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifiques bâtisses sur la rue St. François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissances,
- Affiches,
- Cartes d'affaires,
- Étiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de Lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- Éc. Éc. Éc.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Province qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur ou coupons.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On règle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégraphe, sont exécutées avec ponctualité et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montreal, 12 Octobre, 1871.

Assurances.

ETAT FINANCIER
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
ANDES,
25 Octobre 1871.

Argent en mains, à la banque et en transit	\$286 634.43
Bonds des Etats-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle	\$390,073.34
Bonds du chemin de fer, valeur actuelle	8,900.00
Prêts collatéraux	99,500.00
Intérêts accumulés	49,000.00
Premiers hypothèques	607,196.53
Billets recevables	9,317.66
Comptes courants primes et balances entre les mains des agents	38,000.50
Montant des actionnaires par cotisation	500,000.00
Total de l'actif	\$2,078,148.46

PERTES DE CHICAGO.
\$850,000
EN COURS DE RÈGLEMENT.

J. B. BENNETT.

Président.

4 Novembre.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
TRAVELERS (DES VOYAGEURS)
DE HARTFORD, CONN.

Actif réalisé (1er juillet) \$1,743,648.89.

ACCORDE tout ce que l'on peut désirer d'une compagnie d'assurance SUR LA VIE et les ACCIDENTS, aux conditions les plus favorables.

ELLE ASSURE CONTRE LES ACCIDENTS résultant des machines, des outils, ou instruments, quand ils arrivent dans l'exercice légitime d'un métier de même que contre ceux qui arrivent dans les voyages, à un prix annuel de \$5 à \$10 par \$1000 pour des occupations qui ne sont pas spécialement hasardeuses. Des risques très hasardeux pris à des taux plus élevés.

DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIE, la TRAVELERS accorde des polices sur la Vie et de Detention aussi bien que par les meilleures compagnies. Aucune police n'est refusée. Les polices de 10, 15 et 20 ans sont convertibles en Detention à l'option de l'assuré. Ce trait est particulier à cette compagnie.

La TRAVELERS a émis 225,000 polices d'Accidents et a payé 14,000 réclamations pour mort ou pertes causées par des accidents.

THOS. E. FOSTER, Montréal,

Agent général.

CANADA.—BUREAU: No. 241 Rue St. Jacques, MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE
DE WATERTOWN, N.Y.
ÉTABLIE EN 1853.

ACTIF \$601,563.97.

Deposé entre les mains du Gouvernement pour le bénéfice des assurés Canadiens,
\$100,500

Président: JOHN C. COOPER. Secrétaire: ISAAC MUNSON.
E. H. GOFF, Agent Général.

DIRECTEURS CANADIENS:

Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre d'Agriculture.
Hon. FRANK SMITH, Sénateur.
B. BENOIT, Eer., M.P.
JOHN CRAWFORD, Eer., C.R., M.P., et Président de la Banque Royale Canadienne.
JOHN TURNER, Eer., (do Sessions, Turnor & Co.) Toronto.
ALEX. MANSING, Eer., Toronto.

SUCCURSALE: 235 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Cette compagnie borne ses affaires à l'assurance des bâtisses de forme et des résidences détachées et de leur contenu, elle peut émettre des polices de cette description à environ la moitié du taux ordinairement chargé par les compagnies qui assurent toutes sortes d'édifices.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE DES CITOYENS
(DU CANADA).

FEU, VIE, ACCIDENT ET FIDELITE.

CAPITAL.—UN MILLION DE PIASTRES.

BUREAU PRINCIPAL:
175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Directeurs:

SIR HUGH ALLAN, PRÉSIDENT.
EDWIN ATWATER. C. J. BRYDGES.
ADOLPHE ROY. HENRY LYMAN.
N. B. CORSE. GEORGE STEPHEN.

Risques contre le Feu et sur la Vie pris aux conditions les plus favorables. Fidélité des employés garantie, et Polices contre les Accidents émanées.

Cette compagnie étant canadienne et soutenue par les plus forts capitalistes, a droit et sollicite l'appui du public canadien.

Des détails complets sur chaque département peuvent être obtenus au bureau principal ou d'aucun des agents.

G. B. MUIR,

Gérant du Département du Feu.

EDWARD STARK,

Gérant du Département de la Vie et des Accidents.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.—Capital, 24 Millions Stg.—Déposé en Canada, \$150,000.

FEU.—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et usines et leurs contenus.

VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnable. Marques caractéristique—Economie dans l'administration et bonus libéraux.

Voir exemples dans le prospectus.

MORLAND, WATSON & CIE.,

Agents Généraux pour le Canada.

FRED. COLE, Secrétaire.

A. TELLIER, Sous-Agent.

Bureaux—355 & 357 Rue St. Paul.

Marchands de Cuir.

A. KEROACK,

NÉGOCIANT EN GROS DE
CUIRS,

PEAUX, HUILES, et

MARCHAND A COMMISSION.

505 Rue St. Paul, MONTREAL.

LA SEMELLE PATENTÉE

DE

NOÉ BELHUMEUR.

POUR PRÉSERVER DE l'HUMIDITÉ et du FROID, LES RIJMES DE CORGE ET DE POITRINE, cet article est indispensable à tous et spécialement aux invalides, aux convalescents et aux personnes de FAIBLE CONSTITUTION.

C'est le seul préservatif efficace qui existe.

En vente chez tous les marchands de chaussures.

Divers.

P. POULIN & CIE.,

DISTILLATEURS et FABRICANTS de CORDEAUX, GENIÈVRE (old Tom), VINS DE GINGEMBRE, SIROPS DE FRUITS DE CHOIX, ABSINTHES, EAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c. MARCHANDS A COMMISSION et Importateurs de VINS, SPIRITUEUX et CIGARES.

Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL.

MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE
PORCELAINES,
VERRERIES et VAISSELLE,

330 & 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SEURS, MONTREAL.

LAURENT, LAFORCE & CIE.,

AGENTS POUR LES
CELÉBRES PIANOS

KNABE, BALTIMORE;

SCHLITZ & LUDLOFF, NEW YORK;

MARSHALL & WENDELL, ALBANY,

No. 225 RUE NOTRE DAME,

MONTREAL.